



**Au Conseil communal
de Romanel-sur-Lausanne**

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2012

Introduction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le rapport de gestion 2012 couvre la première année complète de la législature 2011 – 2016 (*fin de la législature au 30 juin 2016*). Les deux nouveaux élus, Mme Christine Canu et M. Luigi Mancini, comptabilisent déjà plus de 18 mois à la tête de leur dicastère. La première a la responsabilité de la Police des constructions, des Affaires sociales et culturelles, de la Jeunesse et des Cultes. Le deuxième est en charge des Services Industriels (électricité et eau potable) et des Bâtiments. Malgré l'ampleur de la tâche, ils ont très rapidement intégré l'exécutif municipal pour former une équipe soudée.

2012 a été une année de transition avec particulièrement, après d'intensifs travaux préparatoires, l'adoption par le Conseil communal de deux nouveaux règlements qui vont avoir, dès le 1^{er} janvier 2013, une grande incidence sur le quotidien de nos concitoyens et l'encaissement de deux taxes importantes pour l'équilibre de nos finances communales. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler dans le cadre du prochain rapport de gestion. Il s'agit des :

- Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux ;
- Règlement communal sur la gestion des déchets ;

C'est l'occasion de rappeler l'imposant travail que nécessitent l'élaboration et la mise à jour constante de la réglementation communale.

Depuis maintenant plusieurs années, le développement de notre village pour au moins les deux prochaines décennies a été également en permanence à l'ordre du jour avec des dossiers lourds, examinés dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) (www.lausanne-morges.ch), dont l'objectif est de garantir et améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise et du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) (www.sdnl.ch), qui fixe les grandes lignes d'un développement choisi, dimensionné avec soin pour concilier l'accueil de nouveaux habitants et emplois, l'accessibilité et la vitalité des localités, la qualité de la vie, des paysages et de l'environnement. En 2012, le GROFIL du SDNL a adopté définitivement deux chantiers d'étude importants qui ont nécessité de longues heures de travail, soit :

- Chantier d'étude 2 - Schéma directeur d'accessibilité multimodale du Nord Lausannois ;
- Chantier d'étude 4a - Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage.

La priorité de la Municipalité pour cette législature est sans conteste de favoriser la construction le plus rapidement possible de logements. Ils sont notamment nécessaires aux jeunes de notre village qui souhaitent y trouver un appartement. Il faut relever l'extrême complication des procédures visant à l'adoption par le Conseil communal du Plan Partiel d'Affectation (PPA) « Le Village » et du Plan de Quartier (PQ) « Pré Jaquet ». Les services cantonaux ne facilitent pour le moins pas l'avancement de ces dossiers.

Les pages suivantes vous donnent, dans le détail et par dicastère, les très nombreux sujets qui ont retenu, séance après séance, l'attention de la Municipalité durant l'année.

CHAPITRE I**Dicastère de M. le Syndic Edgar SCHIESSER****1. Administration générale****2. Infrastructures et Urbanisme**

Effectif :	Greffes municipal :	1 secrétaire municipale	Mme N. Pralong	
		1 secrétaire	Mme K. Zumstein	
		1 apprentie de commerce	Mlle M. Campiche	<i>jusqu'au 17.08.2012</i>
			Mme Ilona Masson	<i>à partir du 16.07.2012</i>

1. Administration générale**1.1. Séances de Municipalité**

L'Autorité exécutive a tenu 50 séances ordinaires, dont 33 incorporées. Elle a traité 946 points, soit en moyenne 19 par séance, notés au procès-verbal.

La vice-présidence a été assurée par MM. D. Crot jusqu'au 30 juin 2012 et D. Favre dès le 1^{er} juillet 2012.

1.2. Demandes de bourgeoisie

La Municipalité a transmis au Canton ses décisions d'octroi de la bourgeoisie de Romanel-sur-Lausanne pour :

Naturalisation ordinaire :

	décision de la Municipalité du
- Mme Jolanta Maria De Cesare	13.02.2012
- M. et Mme Philippe et Chantal Verburgh	29.10.2012

Naturalisation facilitée pour les étrangers nés en Suisse :

Décision d'octroi de bourgeoisie communale, pour	décision de la Municipalité du
- Mlle Ivana Despotovic	18.09.2012
- Mlle Claudia Esteves Domingues	18.09.2012

Naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération :

- Mlle Sandra Cristina Esteves Domingues	18.09.2012
--	------------

1.3. Offres d'emploi

Nous avons enregistré et répondu à 47 offres spontanées d'emploi concernant les services de l'administration, de la voirie et des bâtiments.

1.4. Préfecture

Le Préfet, M. Serge Terribilini, est venu visiter l'Administration communale le 26 novembre 2012. Une check-liste des différents points qu'il souhaitait aborder a été dûment complétée à cet effet.

1.5. Réunion des Syndics du District et Forum des Exécutifs

La rencontre entre Syndics et Préfets de Lausanne a eu lieu le 25 avril 2012, à Jouxkens-Mézery.

1.6. Lausanne Région - Secteur Nord

Deux séances ont eu lieu en date du 29 février 2012 et du 29 août 2012.

M. Edgar Schiesser, syndic, a participé à celle du 29 février 2012.

Le rapport d'activités de Lausanne Région est disponible sur le site Internet :

http://www.lausanneregion.ch/documents/Rapport_activites_LR_2012.pdf

1.7. Nouveaux habitants

La réception des nouveaux habitants venus d'installer à Romanel-sur-Lausanne, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, qui devait avoir lieu le mercredi 26 septembre 2012, a été annulée, vu le manque de participants inscrits.

1.8. Nouveaux citoyens

Les nouveaux citoyens et jeunes étrangers nés en 1993 ont été reçus le 19 mars 2012 à la Petite Charrue. Ce sont 20 jeunes filles et jeunes gens qui ont répondu à notre invitation.

Ils se sont vu offrir l'ouvrage "CH 11 Journal suisse de l'année" qui renferme également un chapitre sur les événements de 1993, année de leur naissance.

1.9. Nonagénaires

La Municipalité a décidé, dès 2005, de porter à fr. 800.-- la somme proposée aux nonagénaires de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, en abandonnant toute autre proposition de cadeau, et d'offrir en supplément le journal authentique de la Tribune de Lausanne correspondant au jour et à l'année de naissance de la personne fêtée.

En 2012, les personnes suivantes ont été fêtées :

- Mme Maria Rubio
- M. André Baudet

1.10. Invitations et échanges

Soirée de rencontre avec les anciens Syndics et Municipaux : lundi 10 septembre 2012, à 18h30, à l'apéritif au Carnotzet, et à 19h00 à la Petite Charrue.

Réception des entreprises : mercredi 12 septembre 2012, à 18h30, dans les locaux de l'entreprise Milliquet SA, ch. de Fontany 2 et Nicolet Engineering SA, ch. de l'Orio 30A à Romanel-sur-Lausanne.

Il a été répondu à l'invitation de la Municipalité de Cheseaux à partager un repas au refuge de Plamont, le 30 avril 2012.

De plus, de nombreuses personnes ont été reçues et nous avons répondu à plusieurs invitations selon nos disponibilités.

1.11. Tir des Municipalités du District

Le Tir des Communes organisé par l'USTL (Union des Sociétés de Tir de Lausanne et environs) a été momentanément suspendue faute d'un nombre de communes participantes suffisantes, cela pour tenir compte également de la réorganisation des districts.

1.12. Cours, journées d'études, séminaires

Les membres du personnel ont suivi des cours et/ou assisté à des journées d'études ou séminaires divers, en fonction de leur activité.

1.13. Informatique

Dans le cadre du contrat de location du matériel informatique, le parc de machines et de serveurs a été renouvelé en décembre 2006. Notre réseau se compose dès cette date de 4 serveurs (équipés de Microsoft Windows et Linux) et de 14 postes de travail. Un serveur de messagerie permettant un accès à distance à chaque boîte aux lettres a été mis en place. La sécurité de notre système informatique a été renforcée par l'installation d'un système de sauvegarde adapté à nos besoins et par la mise en place d'un pare-feu, d'un anti-virus centralisé et d'un filtre anti-spam centralisé également. Aucun changement notable n'a été effectué depuis 2007.

La technologie et les conditions financières ayant évolué, il est maintenant nécessaire de remplacer notre matériel par une nouvelle installation, comprenant moins de serveurs, et d'acquérir l'ensemble de la solution, soit les serveurs et les postes de travail. Le Conseil communal avait, dans sa séance du 18 novembre 2010, approuvé un crédit permettant le remplacement du matériel informatique initialement prévue initialement durant l'été 2011.

La Municipalité, tenant compte d'installations répondant encore plus ou moins à satisfaction aux besoins actuels de l'administration communale, a pris la décision de différer le remplacement projeté qui sera effectué début 2013.

1.14. Site Internet

Le site Internet de la Commune est accessible depuis le 12 avril 2001. Il a totalement été réorganisé en automne 2009, sans que les rubriques disponibles soient modifiées. Il a été complété par de nouvelles rubriques, notamment avec des informations sur les séances du Conseil communal. Le but de cette refonte était de permettre un meilleur suivi par les différents collaborateurs de l'administration communale, qui pourront intervenir directement pour apporter très rapidement les dernières modifications.

Le site permet aux habitants d'obtenir des informations sur, entre autres, diverses procédures administratives, d'obtenir les coordonnées des différents services de l'administration, des entreprises, des sociétés locales. Quelques règlements communaux et les numéros du *RomanelInfo* sont également disponibles. Informations ponctuelles (offre d'emploi, votations).

2. Infrastructures et urbanisme

2.1. Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers généraux

Schéma Directeur Nord Lausanne

Les travaux du schéma directeur nord lausannois ont été poursuivis tout au long de l'année. Quatre séances ordinaires du GROFIL (Groupe de pilotage) ont été tenues les 22 mars, 13 juin, 13 septembre et 22 novembre.

Dès le 1^{er} juillet 2011 (début de la législature 2011-2016), M. Jean-Pierre Sueur, syndic du Mont-sur-Lausanne, a été désigné comme président, MM. Raymond Bron, syndic de Cugy, et Louis Savary, syndic de Cheseaux-sur-Lausanne, sont vice-présidents. M. Jacques Baudet est Chef de projet du SDNL dès le 1^{er} novembre 2008 (poste à 80% jusqu'au 31 décembre 2010 a été porté à 90% dès le 1^{er} janvier 2011). Le Président, les deux vice-présidents et le Chef de projet, forment le Bureau exécutif du SDNL

Le Syndic en charge de l'urbanisme représente la Commune de Romanel-sur-Lausanne au GROFIL, remplacé en cas d'absence par sa suppléante, Mme la Municipale Christine Canu. M. Jean-Daniel Urech, urbaniste, assiste également au séance en appui, invité par notre Commune.

Le traditionnel Info-marché du Nord Lausannois organisé ces trois dernières années à l'aéroport de la Blécherette a été différé au profit d'une manifestation importante intitulée «Exposition Nord Lausannois 2030», afin de donner aux visiteurs une vision globale de l'agglomération Lausanne-Morges, le Nord lausannois et Centre Lausanne présentent leurs projets majeurs, en collaboration avec les secteurs de l'Est, de l'Ouest et de Région Morges. Cette manifestation aura lieu le samedi 25 mai 2013.

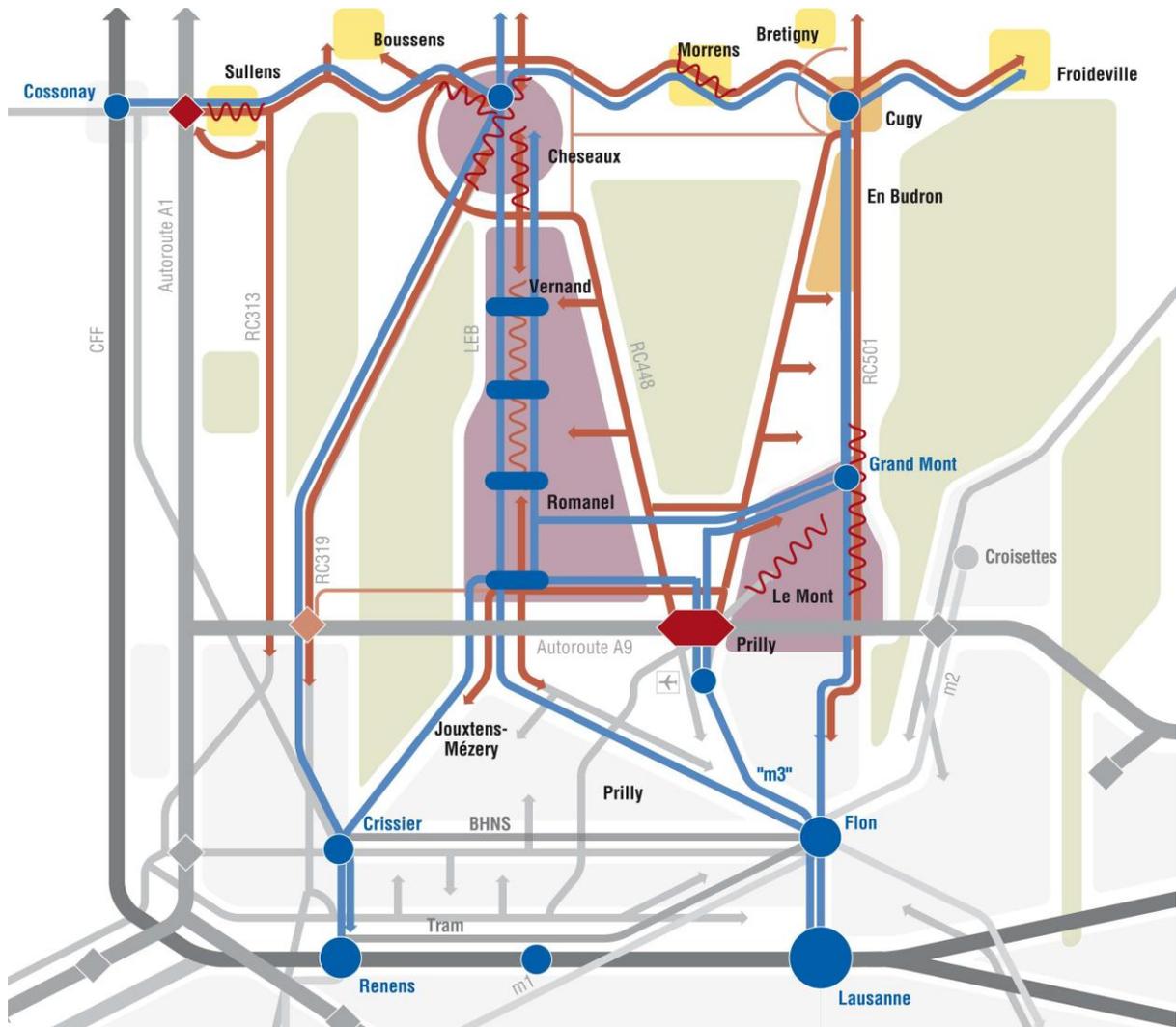
L'ensemble des chantiers et des projets du SDNL sont expliqués sur le site www.sdn.ch. Le **rapport d'activité du SDNL** est également disponible sur ce site. Il a été également remis aux membres des corps délibérants des 12 communes concernées.

Durant l'année, le syndic dans le cadre de GROFIL et M. Stéphane Auer, Ingénieur communal, ont participé très activement aux travaux de deux chantiers (chantiers d'étude 2 "Etude stratégique d'accessibilité multimodale du Nord lausannois" et 4a "Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage") qui ont été validés par le groupe de pilotage lors de sa séance du 22 novembre (voir présentation ci-après).

Présentation et consultation publique

Tous les documents relatifs à ces deux chantiers (chantiers d'étude 2 "Etude stratégique d'accessibilité multimodale du Nord lausannois" et 4a "Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage") ont fait l'objet d'une présentation publique le mardi 3 juillet 2012 au Mont-sur-Lausanne et ont été soumis à consultation publique du 4 juillet au 31 août 2012.

SDNL - Chantier d'étude 2 - Schéma directeur d'accessibilité multimodale du Nord Lausannois



Le territoire du Nord Lausannois (NL) est un secteur de développement privilégié de l'agglomération Lausanne-Morges. Environ un tiers de la croissance attendue de l'agglomération en termes d'habitants et d'emplois y sera localisé, notamment à l'intérieur des sites stratégiques B (La Blécherette – Le Châtelard) et C (Romanel s/L.-Vernand-Cheseaux) du projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM). Le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), adopté en 2007 par les différentes instances concernées, propose la réalisation d'une série de chantiers dont l'objectif est l'approfondissement des propositions de 2007. Le schéma directeur sectoriel des déplacements du chantier 1 "Axe LEB : Lussex – a montré que l'accueil de plus de 30'000 nouveaux habitants et emplois dans ce secteur du Bel-Air" Nord Lausannois constitue un défi majeur en termes d'accessibilité, notamment au vu des charges très importantes induites sur la RC 448, ainsi que sur le LEB au Sud de Cheseaux. Suite aux constats relevés par le chantier 1, la nécessité d'une approche globale traitant de l'ensemble des déplacements en liaison avec le Nord Lausannois est apparue comme une évidence.

Le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA a été mandaté par le SDNL, la commune du Mont-sur- Lausanne, le Service de la mobilité de l'état de Vaud et le Chemin de Fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) afin d'évaluer les incidences du développement territorial prévu sur la demande en déplacements et sur les réseaux de transport du Nord Lausannois. Il s'agit notamment de définir la structure des réseaux de transport nécessaires et adéquats (réseaux routier, transports collectifs et mobilité douce) à l'horizon du plein développement du Nord Lausannois. Par ailleurs, l'opportunité de différents projets d'infrastructures préalablement identifiés doit également être évaluée et, le cas échéant, leur degré de priorité sera précisé.

La démarche a visé ainsi à :

- définir une vision globale des déplacements du SDNL, et ce au terme du plein développement de ce secteur (horizon 2030);
- mettre en évidence les principaux points durs, dans et aux abords du périmètre du SDNL et les compléments de réseaux requis; □
- définir des concepts évolutifs de mobilité TIM/TC/MD le cas échéant, et en dernier recours, proposer des restrictions ponctuelles de ces développements.

Le périmètre d'étude du chantier 2 est constitué de l'ensemble du périmètre d'intervention du SDNL. Les infrastructures et développements situés à l'extérieur du périmètre, mais ayant une influence directe et évidente sur les réseaux routier et de transports collectifs du Nord Lausannois, sont également considérés. Les jonctions et franchissements autoroutiers étant des éléments particulièrement importants et contraignants pour les réseaux routiers et de transports collectifs du SDNL, l'analyse portera notamment sur les conditions de bord au niveau de l'autoroute. Cette approche est d'autant plus pertinente que la majorité des développements prévus dans le périmètre d'intervention prendront place au Nord de l'autoroute.

L'intégralité du rapport final se trouve sur le site Internet du SDNL http://www.sdnl.ch/pdf/C2_final.pdf

SDNL - Chantier d'étude 4a - Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage

Le Schéma Directeur du Nord Lausannois est un instrument de niveau stratégique de l'aménagement du territoire qui fixe une vision du développement territorial sur laquelle les autorités concernées s'accordent. Par leur signature, celles-ci s'engagent sur les principes et mesures préconisés dans les domaines de l'environnement naturel (nature, forêt, agriculture, eau), du paysage, de la mobilité (transports individuels, transports publics et mobilité douce), et de l'urbanisme (densité, mixité, ...).

Le secteur nord lausannois est un territoire de transition entre la campagne urbaine et la ville, un entrelacs d'espaces construits et d'espaces non bâtis. Ces derniers sont les plus vulnérables et les plus sensibles face à la pression urbaine, qui tend à les investir. Le chantier 4a a pour ambition :

- de donner à ces espaces non bâtis une importance équivalente à celle du tissu bâti, valorisant par-là la qualité de vie du nord lausannois;
- et, indirectement, par juxtaposition de ces deux types d'espaces, d'apporter une augmentation de la valeur économique durable et à long terme des espaces construits.

Le chantier 4a a pour vocation, dans le respect des documents directeurs supérieurs (PdCn 2008, PALM et SDNL), d'élaborer une stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage qui est une démarche visant à esquisser l'évolution souhaitable du paysage, en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique.

Le volet B du chantier 4a a également pour objet de traiter de la vocation et de l'aménagement du parc d'agglomération de la Blécherette.



31 fiches de mesures complètent le document. Elles précisent les enjeux et définissent des recommandations précises. Ces fiches font office de boîte à outils servant à faciliter l'application concrète sur le territoire des recommandations émanant de ce travail.

L'intégralité du rapport final se trouve sur le site Internet du SDNL :

http://www.sdn.ch/pdf/01_C4a_Volet%20A_final.pdf

Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi)

Le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude pour l'élaboration d'un Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) sur le périmètre du Chantier 1, et plus spécifiquement sur l'entier du territoire de notre Commune, Il présente les avantages suivants :

- il intègre les Conseils communaux à la décision et respecte ainsi le processus démocratique;
- il place les Communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne sur le même niveau décisionnel ;
- il consolide durablement la planification du périmètre intercommunal du Chantier 1 ;
- il induit une réflexion sur un périmètre intercommunal de plus de 400 hectares ;
- il tient compte de l'évolution de tout ce qui l'entoure ;
- il bénéficie de l'expérience accumulée lors de l'étude du Chantier 1 ;
- il bénéficie d'autres Chantiers d'études et de nombre d'études ou portions d'études déjà réalisées ;
- il détermine les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du périmètre à court, moyen et long terme (transports individuels, transports publics, mobilité douce, aménagements publics et infrastructures sociales), ainsi qu'une recherche concertée de leur financement (Confédération, Canton, Communes, tiers) ;
- il intègre le LEB dans la réflexion au sujet de son mode de fonctionnement à terme ;
- la Commune de Romanel-sur-Lausanne profite de la démarche pour actualiser son Plan Directeur communal et son Plan Général d'Affectation à l'horizon 2018 (directives du Grand Conseil et du Conseil d'Etat);
- son financement bénéficie d'un effet d'échelle et de cofinancements ;
- il intègre toute la problématique d'une décharge de matériaux d'excavation (DMEX) prévue à Vernand ;
- il bénéficie de remarques constructives formulées dans le cadre d'une analyse de son périmètre, cela dans le cadre du Chantier d'étude 4a du SDNL « Stratégie de préservation et d'évolution de la nature et du paysage » ;
- il intégrera les concepts généraux et particuliers formulés par l'étude du Chantier 2 du SDNL « Etude stratégique d'accessibilité multimodale » ;
- il proposera un concept d'implantation et d'intégration du « Site d'intérêt cantonal, Marais/Sauge » (cf. PADE "Politique d'Appui au Développement Economique de l'Etat de Vaud") sur ce périmètre particulier, qui sera repris dans le Chantier d'étude 3bc ;
- il intégrera le PPA "Le Village", qui sera soumis à l'approbation du Conseil communal en 2012;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PQ Pré-Jaquet ;
- il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Brit ;
- Il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Camarès ;
- Il permettra de vérifier l'intégration de l'avant-projet en cours PPA Cour-Camarès ;

- Il intégrera l'étude des circulations à l'Ouest de la voie LEB entre Camarès et le Lussex, diligentée par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, sur demande du SDNL;
- il intégrera l'étude des besoins en infrastructures scolaires et enfance (HarmoS) menée par le SDNL dans les périmètres ASIGOS et AJENOL ;
- il traitera de l'aménagement des espaces publics, chapitre faible de l'étude du Chantier 1 ;
- il permettra d'intégrer, le cas échéant, les projets de renaturation de la Pétause, du Petit-Flon, du Lavaux, du Torcou et du ruisseau de Broye, pour autant que cela représente un intérêt prépondérant ;
- il bénéficiera d'éléments d'analyse dans le cadre de l'étude en cours des détournements des débits de pointe des ruisseaux de Broye et des Baumettes, bassin versant Mèbre amont ;
- il intégrera la nouvelle politique cantonale en matière d'installations commerciales à forte fréquentation (ICFF).

Le cahier des charges du PDLi est en voie d'élaboration et l'étude se déroulera entre 2013 et 2014. Elle doit tenir compte des données et conclusions, complètes ou partielles, notamment des Chantiers 2 et 4a et de l'étude Ribi concernant les circulations à l'Ouest de la voie LEB du Lussex au Raffort. En effet, la démarche d'élaboration du PDLi " Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne" s'inscrit dans la continuité des études du SDNL. Elle devra porter une attention particulière aux planifications supérieures, tenir compte des chantiers d'études réalisés et en cours, des avant-projets de planification réalisés ou en cours ainsi que des planifications cantonales, intercommunales et communales actuelles et en cours.

En respect des buts et contenus définis dans l'article 38b de la LATC et des documents directeurs supérieurs, le mandataire retenu devra:

- coordonner les résultats des études réalisées et en cours;
- coordonner les options prises dans le cadre d'avant-projets et de projets de planification cantonales et communales en cours dans le périmètre;
- réaliser les études complémentaires utiles;
- traduire les orientations stratégiques en intégrant toutes les mesures utiles;
- tenir compte des remarques pertinentes et constructives formulées par la population et les associations à l'occasion de la consultation publique du chantier 1 de décembre 2009;

Du PDL au Plan Directeur communal et Plan Général d'Affectation

Suite à la ratification du Plan Directeur cantonal au 1^{er} août 2008 par le Grand Conseil, les communes faisant partie du périmètre d'agglomération ont directive de refaire leurs Plans Généraux d'Affectation et leurs Plans Directeurs communaux dans les 5 à 10 ans. Le Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) servira de base pour l'élaboration en 2014, à moindre frais, du nouveau Plan Directeur communal. Sera également mis en chantier dans la foulée le Plan Général d'Affectation.

PALM – Projet d'agglomération Lausanne – Morges

Conférence d'agglomération

Lieu d'échange, de débats, d'information et de concertation, la Conférence d'agglomération est organisée, en principe deux fois par année, par les deux associations régionales, elle est présidée par un représentant des ces associations, membre du comité de pilotage (COPIL).

Elle est composée de représentants de tous les exécutifs des communes du périmètre compact, à raison d'un représentant par commune de moins de 10'000 habitants, de deux représentants des communes de plus de 10'000 habitants et de trois représentants de la ville de Lausanne. Les membres du Comité de pilotage en sont membres de droit. En outre, les communes du périmètre d'étude hors périmètre compact y sont représentées par leur association régionale.

Les associations régionales sont libres d'inviter d'autres partenaires, de définir les thèmes, ainsi que la manière dont ceux-ci seront abordés en Conférence. Si les besoins du projet devaient justifier une évolution significative de l'organisation de cet événement, le COPIL en sera informé.

La 9^{ème} **Conférence d'agglomération**, organisée le 21 février 2012 au Théâtre de Beausobre à Morges, a remporté un vif succès auprès des 27 communes sises dans le périmètre du PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges). Plus de 750 élus communaux se sont déplacés pour l'occasion. Ils ont pu prendre connaissance du PALM 2^{ème} génération, qui englobe les projets urbanistiques à réaliser dans l'agglomération pour la période 2015-2018 et qui a fait l'objet d'un dossier de demande de subvention à la Confédération pour les infrastructures de transports.

La stratégie de mobilité de l'agglomération a également été présentée, sur 200 m², de manière inédite au **Comptoir Suisse 2012**. Les principaux acteurs de la mobilité, tous réunis pour l'occasion, ont exposé les enjeux et les projets qui faciliteront les déplacements de demain.

2.2. Infrastructures, aménagement du territoire, dossiers locaux

Projet de PPA "Le Village"

Le village ancien de Romanel-sur-Lausanne, sur la zone, est régi par le Plan d'Extension Partiel « Romanel-Village », approuvé par le Conseil d'État le 5 février 1986. Ce document avait été conçu notamment pour assurer la sauvegarde du caractère architectural du village, à valeur historique. Dans le prolongement de l'actualisation du Plan Directeur communal (1997), la Municipalité a décidé d'entreprendre la révision du PEP « Romanel-Village », afin d'apporter une dimension dynamique et incitative aux règles d'aménagement en vigueur, tout en prenant en compte la substance actuelle du règlement relatif à la conservation qualitative du tissu villageois. Les objectifs recherchés sont :

- sauvegarder la qualité du noyau historique de Romane-sur-Lausanne et le mettre en valeur ;
- organiser le renforcement de l'urbanisation, en respectant la typologie des diverses composantes du domaine bâti ;
- reconnaître au village, lieu privilégié de rencontres et d'échanges, son statut de centre civique et social de la Commune ;
- favoriser le maintien et le développement des activités socio-économiques et des équipements collectifs existants ;
- protéger les éléments naturels, le paysage et l'environnement en général ;
- favoriser le développement durable, tout particulièrement la production et l'économie d'énergie.
- Les terrains concernés par le PPA « Le Village » se situent dans le périmètre du site stratégique C du PALM, pour lequel une densité moyenne, entre 100 et 150 habitants et emplois par hectare, a été fixée. Les objectifs généraux pour ce site stratégique sont la mise en valeur du couloir du LEB et la création d'une nouvelle centralité autour des gares. Le projet de PPA « Le Village » est conforme aux principes définis pour ce site stratégique.

Le projet de PPA "Le Village" avait été soumis en 2011 à un 2^{ème} examen préalable auprès des services de l'Etat. Le 1^{er} semestre 2012 a été mis à profit, vu le manque total de synthèse des avis des différents services cantonaux consultés, pour négocier directement et trouver un accord les points encore litigieux pour permettre l'avancement du dossier. Ainsi et dans un esprit de gain de paix, la Municipalité a remis l'ouvrage sur le métier et préparé une troisième version de ce plan partiel d'affectation en biffant malheureusement de nombreuses dispositions intéressantes, notamment dans le domaine de la qualité du bâti et du développement durable. Si l'abandon de ces importantes prérogatives communales a été consenti, c'est bien pour éviter d'offrir une nouvelle occasion de retarder la légalisation de ce plan et permettre de développer enfin le nombre de logements disponibles sur cette portion de notre commune.

Finalement, un ultime projet de PPA « Le Village » a été adressé au Service du développement territorial (SDT) en octobre et un nouveau délai de 5 mois a été nécessaire pour obtenir une réponse favorable le 22 février 2013, qui devrait permettre de continuer la procédure d'adoption en 2013.

Projet de Plan de quartier (PQ) "Pré-Jaquet"

Ce projet, bien connu du Conseil communal, avait fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre d'environ 2.5 hectares, est susceptible d'accueillir environ 500 habitants et emplois à l'horizon 2015-2018. Le projet avait fait l'objet le 12 décembre d'un examen favorable de la cellule de pilotage technique (CPT) du SDNL.

Les discussions avec le promoteur se sont poursuivies et une convention de constitution de servitudes a été signée. Elles ont permis d'adresser en fin d'année un projet de Plan de quartier (PQ) "Pré-Jaquet" qui est en cours d'examen auprès du Service du développement territorial (SDT).

Avant-projet de PPA " Le Brit"

Ce projet, également bien connu du Conseil communal, a fait l'objet d'un concours à l'automne 2006. Le périmètre, d'environ 14 hectares, dont 4 en zone ORNI, actuellement en zone intermédiaire, est susceptible d'accueillir environ 1'600 habitants et emplois à l'horizon 2016-2020.

Ce dossier n'a subi aucune évolution en 2012, la Municipalité ayant choisi de donner la priorité à l'avancement du (PQ) "Pré-Jaquet".

Schéma de circulation multimodal du territoire communal sis à l'Ouest du LEB

Les dispositifs de déplacement à l'Ouest du LEB (Le Lussex - le Raffort) n'avaient pas pu être traités de manière suffisamment détaillée dans le cadre du Chantier d'étude 1 du SDNL. En 2010, un préavis d'étude particulière avait été accepté par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour trouver des solutions qui, dans ce périmètre, satisferont la création de nouveaux quartiers. L'étude, bien que de compétence communale, sera intégrée dans le Chantier d'étude 2 du SDNL.

Pourquoi un schéma de circulation sur ce secteur ? Le but de cette étude a été :

- Trouver des éléments de réponse aux interrogations soulevées par le Chantier 1 sur ce périmètre.
- Comment circule-t-on dans le quartier ? Pourquoi fermer les passages à niveau ?
- Qu'entend-t-on par "centralités" ? Comment coordonner les différentes planifications ? etc.
- Soulever les questions qui devront trouver une réponse dans les planifications plus globales (PDL, Chantier 2 du SDNL, etc..).
- Organiser les circulations et l'espace public dans le secteur, en réponse aux objectifs de report modal et d'amélioration de la qualité de vie.
- Anticiper les développements prévus dans le quartier (PPA Le Brit, PQ Pré-Jaquet, etc.).
- Gérer les "conditions aux limites" (développements de Romanel-Village, Lussex, Vernand-Camarès).



Une commission de suivi a assisté le bureau **Roland Ribi & Associés SA** et la Municipalité dans l'avancement de l'élaboration de ce schéma de circulation. Elle a siégé à 3 reprises : 17 janvier, 21 février et 16 mai 2011.

Le projet de Schéma de circulation multimodal du territoire communal sis à l'ouest de la voie du LEB a fait l'objet d'une présentation publique les 20 et 21 janvier 2012. Différentes prises de position exprimées à cette occasion ont été versées au dossier.

Avant d'adopter ledit schéma, la Municipalité a souhaité encore attendre le résultat des tractations qui auront lieu dans le cadre du PDLi avec la Commune de Lausanne sur la solution retenue pour le dénivelé au-dessus ou au-dessous du LEB dans la zone du Raffort ou de Camares. Elle tient compte de l'avis exprimé par la Commission d'urbanisme qui privilégie la réalisation d'un dénivelé au niveau du carrefour du Raffort, sur le territoire de notre Commune.

Bretelle Sud – Ch. de la Sauge et Carrefour du Lussex

Le projet de réaménagement du Ch. de la Sauge et celui du carrefour du Lussex ont fait l'objet de nombreuses études et séances durant l'année 2008. En effet, ces deux éléments ont été conceptuellement englobés dans le projet des nouvelles jonctions autoroutières de la Blécherette, qui a été soumis à la Confédération fin 2008. Le fonctionnement de l'ensemble et l'impact sur les circulations ont ainsi pu être vérifiés, la conformité avec le SDNL étant par ailleurs validée.

Parmi les variantes proposées pour le carrefour du Lussex, La Municipalité s'est clairement prononcée pour la réalisation en une seule étape d'un giratoire dénivelé permettant de résoudre au mieux les différentes contraintes présentes dans cette portion de notre territoire. Compte tenu de ces éléments et des caractéristiques techniques des projets, il a été décidé de considérer désormais les deux projets séparément et de créer deux conventions, soit la convention entre le Canton et la Commune portant sur le chemin de la Sauge, et celle entre le Canton, le LEB et la Commune concernant le carrefour du Lussex. La convention du ch. de la Sauge devait être signée par le Canton au printemps 2009, alors que celle du carrefour du Lussex nécessite encore des études complémentaires pour en définir le périmètre et le budget global.

En date du 18 août 2009, le Chef du Département des infrastructures a informé la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne qu'il souhaitait « ... *mettre à profit les prochains mois pour achever les études et réflexions en cours (chantiers 1 et 2 du SDNL, pôle de développement économique 7a)* ».

Le 5 octobre 2009, lors d'une entrevue avec M. le Chef du Département François Marthaler, sollicitée par la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne et en présence de MM. Vincent Krayenbühl, Chef du Service la mobilité, Dominique Blanc, Chef du Service des routes et Philippe Gmür, Chef du Service du développement territorial, il a été convenu « d'aller de l'avant » et que le projet de convention du chemin de la Sauge serait retouché sur des points de procédure dans un délai échéant fin mars 2010.

Pour permettre l'avancement de ce dossier, une entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat a été demandée par courrier du 16 avril 2010. Une fin de non-recevoir nous a été adressée en date du 10 novembre 2010. Le Conseil d'Etat a une nouvelle fois indiqué que le Département des infrastructures reste dans l'attente du résultat des chantiers en cours au SDNL.

Le Conseil d'Etat a toutefois précisé que le Chemin de la Sauge faisait partie d'un calendrier des réalisations du projet d'éclatement de la jonction de la Blécherette et des aménagements routiers faisant partie des mesures d'accompagnement. Le Chemin de la Sauge et le Carrefour du Lussex font parties de la 1^{ère} étape de ce projet planifié pour 2015 – 2018.

La Municipalité a entrepris différentes démarches en 2011 pour faire avancer ce dossier, notamment une rencontre très importante le 23 novembre avec MM. Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial (SDT) et de Dominique Blanc, chef du Service des routes. Il a été prévu d'établir sans délai un « *Cahier des charges pour l'établissement de l'avant-projet de requalification du Chemin de la Sauge sur la Commune de Romanel-sur-Lausanne* », document qui sera signé par le Service des routes et la Municipalité.

Dans le cadre de la réaffectation de l'excédent financier prévu pour la péréquation fédérale (RPT), le Conseil d'Etat a présenté en janvier 2012 un vaste programme d'investissements pour le développement des infrastructures et des agglomérations à hauteur de 325 millions de francs. Une des mesures retenue est le préfinancement de la « *RC452, Romanel-sur-Lausanne, ch. de la Sauge + carrefour du Lussex* ».

Une réorganisation des tâches au niveau cantonal a vu ce dossier repris en 2012 par le Service de la mobilité qui est en charge de préparer un Cahier des charges pour l'Etude préliminaire pour l'Aménagement du chemin de la Sauge. La Commune de Jouxens-Mézery sera partie prenante de cette étude.

Site d'exception du Marais ou de la Sauge, dimensionnement, positionnement et vocation

Le dossier est resté en attente. Il s'inscrit dans le cadre des chantiers du SDNL, notamment ceux qui traitent de la **Vocation économique du Nord lausannois**. Le chantier 3c a pour objectif l'étude de la vocation du Site d'exception initialement Le Marais, des moyens à mettre en œuvre pour le viabiliser et, par les travaux du chantier 3a "Forum économique", d'y promouvoir l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée susceptibles d'y créer plus de 3'000 postes de travail. La localisation exacte de ce site d'exception devra être définie, un déplacement le long du chemin de la Sauge ayant été envisagé dans le cadre de études du Chantier 1. Ce point devra être confirmé par le Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi).

Ce chantier d'étude qui doit démarrer à la suite des conclusions des chantiers SDNL 2 et 3a a pour objectif d'organiser les 3'000 places de travail prévues, et de favoriser l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée nécessitant de vastes surfaces de terrain.

CHAPITRE II		Dicastère de M. Denis FAVRE	
1. Finances	2. Travaux et routes	3. Assainissement	4. Domaines

Effectif :	Bourse communale :	1 boursière communale	Mme A.-S. Caccia
		1 comptable	Mme D. Neumann
	service de voirie et parcs et promenades :	1 chef d'équipe	M. M. Barraud
		1 ouvrier qualifié	M. D. Bernaschina
		1 ouvrier qualifié	M. C. Botré
		1 manœuvre spécialisé	M. G. Donnet
		1 ouvrier spécialisé	M. S. Chevalley
		1 jardinier-paysagiste	M. B. Pahud
		1 apprenti agent d'exploitation	M. V. Kern
		1 apprentie agent d'exploitation	Mlle S. Panchaud <i>dès le 02.07.12</i>

1. Finances

1.1. Organisation

La bourse communale gère, entre autres, les activités suivantes :

- tenue de la comptabilité générale
- tenue de comptabilité pour le compte de tiers (association de la garderie Les P'tits Bonshommes et de l'association des structures d'accueil en milieu familial de jour des communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Sullens)
- gestion des salaires (décomptes mensuels, paiements, relevés annuels des charges sociales et établissement des certificats de salaires)
- gestion de la trésorerie
- gestion des paiements
- gestion des diverses facturations communales
- gestion du contentieux
- gestion des rôles d'impôts et des éléments fiscaux, arrêté d'imposition, relation avec les autorités fiscales cantonales
- préparation de documents et décomptes officiels (TVA, IA...)
- coordination et élaboration du budget et du plan des investissements
- clôture des comptes et préparation des documents pour la révision.

1.2. Encaissement des impôts

1.2.1. Personnes physiques

Le rendement brut des impôts 2012 (chapitre 210, non compris les personnes morales) s'élève à **fr. 6'784'067.20**. Compte tenu des acomptes reçus de l'Office d'impôt du district de l'Ouest lausannois entre le 01.01.2012 et le 31.12.2012, notre compte courant (compte 9111.11) présente un solde en notre faveur au 31.12.2012, de **fr. 30'166.04**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.11) se monte à **fr. 1'463'224.11** (fr. 1'524'807.94 en 2011) qui se répartit de la manière suivante :

Arriéré par genres	Année 2012		Année 2011	
Impôt à la source	Fr.	-49'862.26	Fr.	-46'918.33
Impôt revenu/fortune	"	1'378'251.46	"	1'453'795.66
Gains immobiliers	"	-1'687.76	"	0.00
Bénéfice en capital	"	39.72	"	39.72
Acte défaut biens en lieu et place de saisie	"	13'123.35	"	13'123.35
Amende soustraction	"	4'800.00	"	4'800.00
Prestation en capital	"	10'352.38	"	22'429.02
Impôt sur les chiens	"	900.18	"	2'429.70
Patentes tabac	"	156.25	"	343.75
Droit de mutation	"	2'877.16	"	10'825.55
Impôt sur les donations	"	0.00	"	0.00
Contributions communales	"	0.00	"	943.40
Impôt foncier	"	91'987.00	"	52'549.40
Rachat d'ADB	"	12'248.43	"	10'446.72
Gestion de faillite	"	38.20	"	0.00
TOTAUX	Fr.	1'463'224.11	Fr.	1'524'807.94

1.2.2. Personnes morales

Le rendement brut des impôts 2012 a été de **fr. 1'132'161.72**. Compte tenu des acomptes reçus entre le 01.01.2012 et le 31.12.2012, notre compte courant avec l'administration cantonale des impôts (compte 9111.12) présente un solde en notre faveur au 31.12. 2012 de **fr. 45'090.90**.

L'arriéré des contribuables (compte 9112.12) se monte à **fr. 280'493.79** (fr. 192'354.08 en 2011), dont fr. 156'407.42 d'impôt sur le bénéfice et le capital, fr. 75'190.80 d'impôt foncier, fr. 44'833.03 d'impôt complémentaire sur immeubles et fr. 4'062.54 de gestion de faillite.

1.3. Liquidités

Notre avance à terme fixe de fr. 1'000'000.--, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, au taux de 0.45 %, échue le 11 janvier 2012, a été renouvelée, au taux de 0.50 %, jusqu'au 16 avril 2012.

Le 15 mars 2012, nous avons contracté deux avances à terme fixe, la première de fr. 2'500'000.--, auprès de la Caisse d'Epargne de Nyon, au taux de de 0.40 %, échéance au 29 juin 2012 et la deuxième de fr. 2'500'000.--, auprès de la Ville de Meyrin, au taux de de 0.40 %, échéance au 28 septembre 2012.

Nous avons consolidé ces avances à terme fixe, par des prêts auprès de la Vaudoise Vie, Compagnie d'Assurances SA, fr. 2'500'000.--, au taux de 1.44 %, du 29 juin 2012 au 29 juin 2022 et fr. 2'500'000.--, au taux de 1.82 %, du 28 septembre 2012 au 28 septembre 2027.

1.4. Charges culturelles

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été portée à fr. 36'000.--, compte 151.3523. L'attribution de la somme a été laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

1.5. Débiteurs

L'ACI a fourni un effort tout particulier sur le contentieux, ce qui a provoqué une augmentation des défalcatons; pour notre Commune, l'impact a été de fr. 204'289.49, dont 98% pour les personnes physiques.

Au niveau communal, les rappels étant effectués régulièrement, les postes ouverts datant de plus d'une année sont de minime importance.

1.6. Droits de mutation

Il s'agit d'un impôt difficile à budgétiser, car sensible à l'évolution économique.

1.7. Abonnements CFF

En 2012, nous avons vendu 518 cartes journalières, au prix de fr. 45.-- pièce, sur les 732 disponibles (537 en 2011, 559 en 2010 et 504 en 2009). Elles peuvent être acquises au plus tôt deux mois avant la date du départ. Il y a la possibilité d'acheter plusieurs billets, mais pour trois jours consécutifs au maximum.

1.8. Fiduciaire

En date du 22 octobre 2012, conformément au mandat confié, la fiduciaire a procédé à un contrôle intermédiaire surprise. Les travaux suivants ont été effectués :

- la tenue des caisses (bourse communale et contrôle des habitants)
- le contrôle des soldes bancaires au 30 septembre 2012
- la concordance des transferts de liquidités et dates valeurs
- les dépenses d'investissements comptabilisées au 30 septembre 2012.

A l'issue du contrôle, aucune anomalie n'a été constatée et la bonne tenue générale des comptes précités a été confirmée. Les contrôles plus approfondis sur certains chapitres, choisis aléatoirement, seront effectués sur les comptes finaux.

1.9. Taxe de séjour

La commission intercommunale s'est réunie aux dates suivantes : les 29 juin et 23 novembre 2012, dans les locaux de Lausanne Tourisme. Les demandes de subventions sont traitées par courriel, elles sont discutées en Municipalité.

1.10. Commission foncière

Deux séances avec la Commission foncière ont eu lieu, en présence du Municipal des finances, pour établir de nouvelles taxations, suite à des transformations ou à des achats.

2. Travaux et routes

Durant l'année écoulée, la voirie a procédé ponctuellement à l'entretien courant de notre réseau routier communal (fissures et nids de poules), ainsi que la pose des bordures au chemin des Epinettes.

Service de neige : 21 interventions (16 en 2011) en 2012 ont nécessité l'épandage de 41 tonnes de sel (19 tonnes en 2011).

Parc véhicules

Le tracteur John Deere 955 a été remplacé par le modèle Iseki TH 4365.

2.1. Ordures ménagères et déchets divers

Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton de Vaud. Il travaille pour ses 101 communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon, en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher, pour un bassin de population de plus de 182'000 habitants.

Ces 101 communes sont, via Valorsa, actionnaires à 44,13% de l'usine Tridel, société fille du périmètre Ouest. La totalité des déchets incinérables (ordures ménagères et déchets industriels) de Valorsa y est brûlée.

Au centre de tri de Penthaz, Valorsa traite toutes les matières revalorisables : papier, verre, déchets spéciaux sont traités, triés par catégorie, mis en palettes, cadres, bennes et stockés. Les déchets verts sont entièrement recyclés sur place, du broyage à l'épandage. Ferrailles, appareils électriques, capsules de café ou encore déchets carnés sont stockés dans des espaces particuliers. Près de 37'000 tonnes de déchets sont préparés dans l'usine à Penthaz pour être revalorisés. Quant aux 38'500 tonnes d'ordures ménagères, Valorsa organise leur logistique. Une dizaine de camions-poubelles transfère leur benne sur le train, afin d'alimenter l'usine d'incinération. Les déchets incinérables encombrants sont re-triés, broyés et mélangés, avant d'être compactés pour rejoindre en train Tridel. Les boues de STEP font aussi l'objet d'un suivi administratif et logistique quotidien pour garantir des débouchés à ce déchet particulier. Quant aux PET, PE, textiles, ils font partie de la palette des déchets gérés par Valorsa. Le périmètre assure le suivi des contrats, participe aux groupes de travail et négocie avec les organismes officiels pour les communes du périmètre.

Cependant, des progrès restaient à faire quant au taux de recyclage, la moyenne stagnant depuis plusieurs années autour de 48%. La loi fédérale, la jurisprudence du Tribunal fédéral et le nouvel article de loi cantonal ont incité le Périmètre à proposer aux communes un concept de taxe au sac régionale. Le Service-conseils de Valorsa a travaillé de concert avec deux autres périmètres pour présenter un système de taxation conforme aux exigences légales. Séances, publications de documents techniques et circulations de l'information se sont poursuivies de manière assidue durant 12 mois pour renseigner les communes. Entre taxe au poids ou taxe au sac, quasi la totalité des Autorités communales du périmètre ont franchi le pas au 31 décembre. Une gageure insensée pour un projet d'une telle envergure, mais un pari gagnant grâce aux efforts conjoints des communes et de Valorsa.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Déchets collectés dans la Commune en 2012 et 2011

Catégorie de déchets	Quantité collectée		Catégorie de déchets	Quantité collectée	
	2012 tonnes/an	2011 tonnes/an		2012 tonnes/an	2011 tonnes/an
Ordures ménagères	781.27	737.19	Aluminium + Fer blanc	5.17	5.18
Objets encombrants	101.69	104	Ferraille	18.7	12.8
Déchets compostables	307.5	330.14	Textiles	4.97	4.21
Papier + carton	247.14	217.32	Huiles minérales et Végétales	2.4	1.6
Verre	145.40	139.86	PET	16,17	14.6

Ce qui représente un total de **1'630 tonnes / an** (1'567 en 2011) soit **494 kilos/habitant** (476 en 2011).

Valorsa SA, Penthaz :

Statistiques Valorsa

Déchets collectés en 2012 et 2011

Ordures ménagères	39'418 tonnes	(2011	38'508)
Déchets encombrants	2'391 tonnes	(2011:	2'608)
Papier	5'278 tonnes	(2011 :	4'590)
Verre	5'214 tonnes	(2011 :	4'895)
Déchets compostables	2'477 tonnes	(2011 :	2'285)
OREA, appareils électriques	481 tonnes	(2011 :	479)

Moloks

Un citoyen ayant fait opposition, nous ne pouvons toujours pas utiliser les 7 Moloks situés au chemin de Sous-Mont, quartier En Rebatereel.

Le préavis 33-2009 pour la mise en place d'un règlement sur la gestion des déchets a été accepté par le Conseil communal, mais, suite à une requête déposée auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal (CCST) par une citoyenne et le recours auprès du Tribunal fédéral contestant l'arrêt de la CCST, les travaux pour la mise en place d'un plan de gestion et d'une déchetterie dépendent de la décision du Tribunal fédéral. Ce dernier a rendu un arrêt sur la gestion des déchets en date du 4 juillet 2011. Le règlement concernant la taxe aux sacs étant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013, le plan sur la gestion des déchets pourra être élaboré.

3. Assainissement des eaux météoriques – eaux usées – égouts - divers

Définitions :

EU : Eaux usées : ce sont les eaux sales (ménage, WC, etc...) ; elles vont à la station d'épuration (STEP) de Vidy. Certaines eaux industrielles doivent subir un pré traitement privé avant de rejoindre les EU.

EC : Eaux claires : eaux de surface (pluie), drainages, regards au bord des routes et des places ; elles vont au ruisseau.

3.1. Travaux spécifiques / modernisation

Collecteurs communaux — assainissement des chambres doubles

Quelques chambres doubles équipant les canalisations de certains tronçons des collecteurs communaux ont été modifiées en des chambres respectant la mise en séparatif. Ces travaux ont été exécutés dans le cadre défini par le PGEE.

Entreprises

Les rejets de quelques entreprises préoccupent tant le SESA que nos services. Leurs rejets occasionnent des pollutions via les eaux claires et la corrosion excessive des conduites des eaux usées. Des campagnes d'information devront être renouvelées périodiquement.

Mise en séparatif

L'analyse de l'état des séparatifs est désormais réalisée par le bureau Ribi dans le cadre du PGEE. Des contrôles des raccordement privés (décidés en 2010) se poursuivent en 2012 pour établir la qualité du séparatif Eaux claires / Eaux usées (EC/EU). Des travaux de mise en conformité ont été exigés des propriétaires pour améliorer la qualité des eaux déversées dans les ruisseaux et pour diminuer le volume des eaux non polluées arrivant à la STEP de Vidy.

Détournement des collecteurs (ch. du Brit – Sous Lavaux)

Les travaux de réalisation ont été suspendus afin de prendre en compte le résultat de l'analyse du PGEE.

Bassin de rétention de Sous-Lavaux

Suite à la décision du Conseil communal, les travaux de réalisation du bassin de rétention et de renaturation du cours d'eau "Le Lavaux" ont débuté en janvier 2012 et se sont déroulés jusqu'en novembre 2012. Certains travaux de finition seront réalisés en 2013 après un contrôle du tassement des terres. La mise en conformité des raccordements privés reliés à la branche Sud des collecteurs d'eaux claires ont permis d'alimenter le ruisseau avec une partie des eaux permanentes présentes dans les collecteurs. Toutefois, les eaux pluviales ne transitent pas encore par le bassin de rétention car il est nécessaire d'attendre que la végétation (retenant les terres) se soit suffisamment développée. Les travaux, largement subventionnés par le Canton et la Confédération, ont été suivis par de nombreux services de l'Etat et la recherche du consensus parmi des objectifs parfois contradictoires a été permanente. A l'issue des travaux, les services impliqués se sont déclarés très satisfaits du résultat.

3.2. Etudes en cours

Conduites EU/EC du chemin de la Covatannaz

Une étude a débuté en 2009 concernant l'état des conduites EU/EC, ceci dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'approvisionnement en eau potable de ce quartier. Le réseau électrique sera également remplacé.

Golliettes

La construction d'un bâtiment a nécessité le déplacement du tracé de la canalisation des eaux de la Pétause en dehors du site d'implantation du nouvel édifice. La nouvelle canalisation présente des défauts de conception qui doivent être corrigés par le propriétaire de la parcelle. Le bureau technique est en charge de ce dossier depuis 2008.

Routes Nationales (RN)

Une inspection de passage sous l'autoroute du Petit-Flon, commandée par les RN, montre que suite à des déformations et des travaux de réhabilitation anciens, la capacité du conduit est devenue insuffisante. Les RN sont en charge de cette problématique.

De plus, suite au développement de la Commune et de celle du Mont-sur-Lausanne, une étude a également été réalisée avec le bureau Ribl, à charge des deux Communes, et avec participation financière de l'état via le SESA. La position actuelle (2009) serait de créer une rétention à l'amont quasi exclusivement sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne. Une adaptation à la typologie du terrain sera demandée pour que ce besoin se fasse sur un terrain plat sur le territoire du Mont, et partiellement sur Romanel-sur-Lausanne.

Renaturation

Une étude a été faite par l'entreprise Ribl SA sur le potentiel de remise à ciel ouvert des cours d'eau de Romanel-sur-Lausanne.

3.3. Traitement des eaux

Volume d'eau épuré par la STEP de Vidy provenant de Romanel-sur-Lausanne : 249'218 m³ (2011 : 278'511 m³)

Part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne des eaux traitées à la STEP de Vidy : 1.29% (2011 : 1,47%).

3.4. Associations / conventions intercommunales

CISTEP

M. Denis Favre fait partie de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy, qui est présidée par M. Michel Odier, Conseiller municipal au Mont s/Lausanne. La commission s'est réunie pour la validation des budgets, des comptes, et des informations sur les travaux futurs de la STEP.

Projets

Les essais pilotes pour le traitement des micropolluants ont débuté en janvier 2010, et continuent en 2012. Les premiers essais confirment que les processus testés (ozonation / charbon actif et membranes) sont des filières de traitement efficaces. Les deux filières testées ont permis de confirmer qu'un abattement de 80% des micropolluants était réalisable à une échelle industrielle.

3.4.1. Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

En fin 2008, la finalisation de l'établissement du PGEE a été confiée au bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribl à Lausanne. Ce bureau collabore avec plusieurs communes de la région lausannoise. Il est notamment en charge de l'établissement du PGEE intercommunal de la région lausannoise. Le bureau Ribl a présenté le cadre de l'étude du PGEE et les principaux éléments au Conseil Communal lors de sa séance du 26 janvier 2012. Le rapport préalable de l'étude ayant été examiné fin 2011 par le Service Eau, Sol et Assainissement (SESA), le bureau Ribl a procédé aux quelques modifications demandées et a établi la version finale (adressée au département en janvier 2013 et approuvée par le DES en février 2013).

3.4.2. Cadastre souterrain - Informatisation des données

Le bureau Ribl SA à Lausanne est responsable de centraliser les données cadastrales qui concernent les EU et les EC.

Ces données sont nécessaires lors de constructions de nouvelles habitations, pour l'entretien des réseaux, pour les sapeurs-pompiers, pour la gestion de pannes, bref il s'agit d'une somme de connaissances qui est souvent liée à un nombre restreint de personnes. L'informatisation de ces données en assure la pérennité et permet une meilleure gestion des réseaux grâce aux bases de données constituées. L'ingénieur communal a accès à ces données. L'accès via le réseau internet à la base de données centralisée est possible, mais n'est pas installé à ce jour.

4. Domaines

Le feu bactérien et sa prophylaxie

A nouveau et comme chaque année, des contrôles sont régulièrement effectués. Aucun cas de contamination n'a été décelé. Monsieur Blaise Pahud suit la formation nécessaire pour procéder à ces contrôles.

Les jardins familiaux

Les activités des jardiniers se poursuivent.

4.1. Forêts

Entretien courant assuré par le service forestier de la Venoge. Un élagage est entrepris sur les parcelles forestières de la Commune.

4.2. Parcs et promenades

Formation

Les collaborateurs du Service parcs et promenades ont suivi un cours sur les produits phytosanitaires, dont l'objectif est de maîtriser les traitements des espaces verts en conformité avec les prescriptions en la matière.

Centre sportif du Marais

Entretien courant des surfaces engazonnées par une entreprise spécialisée sous contrat forfaitaire jusqu'en 2013. Arrosages fréquents dus à une année relativement sèche. Les haies et la petite forêt sont régulièrement entretenues, ainsi que le bâtiment, par notre Service de Voirie, parcs et promenades.

Le lac des Buyà tsa

Comme chaque année, la vidange complète du lac a été effectuée à plusieurs reprises. Un entretien systématique des éclairages (suite aux diverses déprédations) et des abords du lac est également réalisé et nos paysagistes entretiennent et améliorent régulièrement les massifs et ornements. La conduite de vidange a été remplacée suite à son effondrement (contrôle par caméra). Lors de ces travaux, des conduites EC/EU ont été prévues pour les manifestations.

Sentiers communaux

Entretien courant des sentiers communaux et remise en état (pavés) des chemins piétonniers par notre Service parcs et promenades.

Terrain des Esserpys

Entretien courant des surfaces et des équipements, ainsi que des arbustes, plantes et aux massifs qui bordent cette place de jeux. Il faut ajouter à ces travaux courants la remise en état de ces espaces verts et des jeux due aux déprédations de certaines personnes, ainsi que le ramassage de crottes de chiens, dont les propriétaires oublient qu'il en est de leur responsabilité.

La modification du drainage réalisé jusqu'alors par une fosse de pompage a été remplacée par une solution gravitaire.

CHAPITRE III			Dicastère de M. Luigi MANCINI		
1. Services Industriels		2. Bâtiments		3. Sociétés locales	

Effectif :	Services Industriels : (électricité-eau)	1 ouvrier spécialisé 1 manoeuvre spécialisé à 40%	M. B. Cand M. G. Donnet
	Services Industriels : (administration)	1 boursière 1 comptable	Mme S. Caccia Mme D. Neumann
	Bâtiments communaux :	1 ouvrier spécialisé (SI & bâtiments) 2 concierges 4 concierges auxiliaires	M. B. Cand M. D. Stäger M. R. Favey Mme C. Cand Mme L. Hassler Mme M. Dubach Mme S. Wittmer

1. Services Industriels

1.1. Service électrique

1.1.1. Alimentation en électricité

Le service de l'électricité de Lausanne alimente en moyenne tension la Commune par 2 points d'entrée. La configuration de base est que le réseau soit séparé en deux, avec la partie industrielle (Marché Migros, Es-Vuaz), alimenté depuis la sous-station Tenalaz (Lausanne) via la sous-station Es-Vuaz, et le reste du village depuis la sous-station Pétause (Lausanne) via la sous-station Boxer.

1.1.2. Infrastructures existantes

Les installations et équipements suivants font partie du patrimoine communal :

Alimentation du réseau

Le réseau communal est alimenté en moyenne tension (MT) par 2 sous-stations (Es-Vuaz et Boxer). La configuration actuelle permet de pouvoir alimenter l'ensemble du réseau communal, aussi bien depuis Boxer que depuis Es-Vuaz.

réseau MT (moyenne tension = 11,3 kV)

se compose de 11 sous-stations transformatrices de 11'300 V en 400/230 V, réparties sur le territoire communal et reliées en bouclage.

réseau BT (basse tension = 400/230 V)

se compose de 18 cabines de distribution et du réseau de distribution des cabines BT jusqu'aux abonnés; ce réseau est également construit en bouclage, sauf pour les abonnés du ch. du Marais.

réseau EP (éclairage public)

construit parallèlement au réseau BT, il comprend actuellement 353 luminaires.

installations de comptage

ces équipements (compteurs, horloges et télérecepteurs), installés chez les abonnés, sont propriété des SIR et servent au relevé de la consommation d'énergie (actuellement environ 1'784 abonnés).

conduites

36 km de conduites souterraines jusqu'à 1'000 volts;
9 km de conduites souterraines de plus de 1'000 volts.

1.1.3. Travaux spécifiquesPannes

Une panne et trois coupures se sont produites sur notre réseau BT et MT.
En voici le détail :

16.02.12	Panne sur la ligne 50 kW Lausanne Nord	Durée 11 min.	1'784 abonnés concernés
01.03.12	Coupage planifiée - mesures de tension	Durée 150 min.	13 abonnés concernés
09.03.12	Coupage planifiée suite travaux Swisscom	Durée 90 min.	13 abonnés concernés
13.06.12	Coupage planifiée suite travaux	Durée 90 min.	15 abonnés concernés

Green Club

Le câble d'alimentation a été remplacé selon le préavis No 30/2008.

Sur le site du Marais, nous disposons enfin de deux alimentations séparées, soit une pour le bâtiment communal (foot), et l'autre pour le Green Club. Par contre, nous sommes en train de procéder à des mesures de tensions pour déterminer s'il y a lieu de remplacer le transformateur.

1.1.4. Travaux d'entretien

Pour l'essentiel, les travaux d'entretien sont réalisés par notre personnel, selon un programme préétabli. Les entretiens nécessitant l'intervention de machines (par ex. nacelles) ou d'outillage spécifique (par ex. dispositifs de mesure) sont confiés à des entreprises privées :

- éclairage public, par nos soins;
- éclairage public, par un mandataire privé, pour les luminaires élevés et placés sur les routes à grand trafic;
- nettoyage des sous-stations transformatrices et des cabines basse tension;
- contrôle par pointage des installations exécutées sur le territoire communal;
- gestion des pannes par les SIL ou par nos soins.

Pour rappel, le câble principal basse tension du ch. de la Covatannaz n'a pas été remplacé. Il sera fait en même temps que le réseau d'eau. Ces travaux ont fait l'objet d'un préavis No 37/2009, qui a été accepté par le Conseil communal.

Eclairage public : dans le cadre des travaux réalisés à la Gare LEB de Camarès et de réaménagement de la RC 401, les candélabres ont été remplacés sur le carrefour du Raffort et la gare. Le mandat a été confié aux SIL/Eclairage public.

Sus le Rotte : un candélabre a été percuté par un véhicule utilitaire. Le remplacement a été pris en charge par l'entreprise concernée.

1.1.5. Travaux administratifs :

- relevé des compteurs;
- établissement des factures : par ReCom;
- contentieux : par ReCom;
- traitement des avis d'installation;
- suivi des mutations;
- coordination du service de piquet;
- analyses en vue du remplacement des disjoncteurs moyenne tension.

1.1.6. Etudes en cours

Ordonnance sur le rayonnement non-ionisant (ORNI)

L'actualisation des offres pour la mise en conformité des sous stations (Boxer et Covatannaz) n'a pas été faite; Le départ annoncé de l'entreprise Boxer ne rend plus nécessaire ces travaux.

Zone Dessous-la-Vaux

Cette zone est pour le moment en attente de finalisation en fonction du projet définitif d'aménagement de cette zone. Un projet sera établi en temps voulu.

Moyenne tension

La mise en conformité des bancs MT Cousson et Fayards sera effectuée en 2013, ainsi que les différents travaux selon le rapport de l'ESTI.

Basse tension

Les cabines « Noyer » et « Sous-Mont » n'ont pas encore été changées, les travaux seront entrepris dans le courant de 2013; toutefois, il semble plus urgent de changer la cabine « Bochet » au lieu de « Sous-Mont ». Un mandat spécial sera donné à notre mandataire.

Valeur du réseau

Les documents nécessaires pour le calcul de la valeur du réseau ont été transmis à un bureau spécialisé. Ce travail dispensieux doit s'effectuer désormais annuellement pour le calcul du timbre du réseau de distribution.

Tarification

Le prix du kWh est composé de quatre parties distinctes : l'Energie électrique, l'acheminement régional, le réseau de transport national et service système et, pour terminer, les prestations dues aux collectivités publiques.

Les tarifs peuvent être consultés sur le site www.romanel-sur-lausanne.ch (Services communaux / Services Industriels).

Parcelle 122

Alpiq a renoncé à s'établir sur notre Commune. Le groupe Orlati/LMT a racheté la parcelle, ainsi que celle de Boxer. Nous attendons les intentions d'aménagement de l'acquéreur.

Facturation et contentieux

Mandat a été donné à la société ReCom d'effectuer la facturation, le contentieux et le suivi des clients. Diverses adaptations ont été réalisées par la Bourse communale et ReCom pour optimiser le traitement des informations. Plusieurs abonnés ont fait l'objet de coupure de courant. Mais tous se sont acquittés des factures non payées.

1.1.7. Contrôle des installations électriques intérieures

L'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002; les propriétaires sont astreints à faire contrôler, à leurs frais, leurs installations électriques :

- Tous les 20 ans, pour les villas et immeubles : contrôles périodiques;
- Lors de changement de propriétaire, lors de la vente, si le dernier contrôle périodique effectué date de plus de 5 ans.

Pour la Commune qui ne doit plus assumer les frais des contrôles périodiques, la tâche consiste à :

- Gérer les avis d'installation;
- Exploiter le registre informatique du contrôle, lequel comprend tout l'historique des installations considérées;
- Aviser dans les délais les propriétaires qui doivent faire contrôler leurs installations ;
- Suivre la procédure de rappels et, au besoin, transmettre les dossiers difficiles à l'IFICF ;
- Vérifier et archiver les rapports de sécurité obtenus des propriétaires ou de leurs mandataires.

La saisie des avis d'installation et des rapports de sécurité est assurée par l'administration communale.

Ces prestations seront confiées en 2013 à la Romande Energie avec un contrat limité dans le temps.

1.1.8. Inspection des installations à courant fort

Il a été procédé à un contrôle des installations moyenne tension cette année. Un rapport a été établi par l'Inspectorat fédéral. Les travaux demandés ont été exécutés par notre personnel communal.

1.1.9. Bureau mandataire

Au vu de la résiliation de notre contrat avec le bureau Perrottet, nous avons mandaté provisoirement le bureau Betelec SA à Villars-Ste-Croix. Pour l'instant, il a été décidé de ne donner que des mandats ponctuels pour des projets spécifiques. Nous allons procéder à un appel d'offres pour désigner notre mandataire officiel.

Les mandats suivants ont été confiés :

- Détermination de la vente à Migros d'une partie de la sous-station. Cet abonné est considéré comme éligible.
- Réalisation des travaux de Green-Club.
- Recherche de pannes à la sous-station Fust.

Par contre, les prestations de réalisation ont été exécutés par nos services ou par des ressources externes.

Entretien des réseaux et nouvelles constructions

Traitement des avis d'enquête et gestion des introductions des nouvelles constructions (Romande Energie).

Contrôle des installations

Suivi des installations périodiques afin d'être à jour pour l'application des contrôles selon la nouvelle ordonnance (ESTI).

Traitement des avis d'installations et d'achèvement

Définition des tâches et responsabilités de "l'exploitant" du réseau (SER) selon la nouvelle ordonnance et proposition de la saisie des données nécessaires (nouvelle ordonnance = contrôle à charge des propriétaires selon lettre circulaire du SEL en septembre 2003) appliquées dans la Commune depuis le 01.01.2004.

Inventaire des installations

Mandat confié à Romande Energie dès le 01.01.2013.

Cadastre et saisie informatique des données

Relevé et mise à jour des plans du cadastre selon les travaux exécutés (introductions, extension du réseau, nouveaux équipements, etc.).

Suivi des demandes lors de fouilles par d'autres services.

Mandat confié à Romande Energie dès le 01.01.2013.

Cadastre informatisé

L'entrée des informations du cadastre électrique est en cours, les délais n'ont pas pu être tenus, vu le changement de mandataire. Une étude est actuellement en cours pour le choix d'un SIT (Système d'Information du Territoire).

1.1.10. Service de piquet

Le service de piquet est garanti par deux entreprises, ceci en vertu de la convention pour travaux sur le réseau électrique passée avec les entreprises Pidoux & Fuino SA et Romelec Sàrl.

Il a été constaté que seul Romelec Sàrl intervient.

Par contre, les SIL interviennent pour les pannes MT.

1.1.11. Conventions

Pour travaux sur le réseau électrique : les entreprises Pidoux & Fuino SA et Romelec Sàrl.

Pour les travaux de génie civil : l'entreprise Walo Bertschinger.

1.1.12. Associations et regroupements

Multidis

Pour rappel, les distributeurs romands multfluides (eau, électricité, gaz, chaleur à distance, télé-réseau, télécoms, etc.) ont fondé en 2003 une association ayant pour buts :

- de soutenir ses membres auprès de leurs clients respectifs;
- de renforcer les positions de ses membres auprès des autorités, associations ou groupes d'intérêts;
- d'entretenir et développer des relations professionnelles étroites entre ses membres;
- de piloter des projets correspondant à sa mission.

Sont membres de l'association : Services Industriels de Lausanne, Services Industriels de Genève, Service Intercommunal de l'Electricité SA, Services Industriels de Belmont, Services Industriels de Lutry, Services Industriels de Neuchâtel, Services Industriels de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Gruyère Energie SA, Services Industriels de Morat, Enerdis, Services Industriels de Pully, Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne.

Les distributeurs multfluides romands partagent les mêmes valeurs fondées essentiellement sur un service public de qualité et sur la proximité avec leur clientèle, qu'elles entendent développer.

Synergis

Regroupe les revendeurs des Services électriques de la Ville de Lausanne.

Association des entreprises électriques suisses

Les SIR n'en font plus partie.

Conférence des partenaires ReCom

Le Syndic de Belmont, Gustave Muheim, en assure la présidence.

1.1.13. Tarif

Selon les calculs réalisés en 2011, les tarifs électriques 2012 ont subi une légère baisse, qui a pour origine un ajustement du prix d'achat de l'électricité.

Deux taxes sont facturées aux abonnés, soit une taxe sur l'éclairage public, et l'autre concerne la participation aux énergies renouvelables..

1.1.14. Libéralisation du marché de l'électricité

Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

L'ouverture du Marché de l'énergie électrique est entré en vigueur au 01.01.2009. En novembre 2009, le Conseil fédéral a mandaté le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Les procédures de mise en consultation se feront durant l'été 2012. L'entrée en vigueur de la loi révisée est prévue le 1^{er} janvier 2015.

2^{ème} étape de l'ouverture du marché.

Le Conseil fédéral décidera le maintien ou non de l'ouverture du marché de l'électricité à l'ensemble de la population pour le 1^{er} janvier 2014. Cette décision dépendra des négociations avec l'Union Européenne et du référendum facultatif, qui aura certainement lieu dans l'intervalle.

Le service de l'électricité de Romanel-sur-Lausanne reste maître de son réseau de distribution. Il en assure l'entretien et le développement. Les aspects facturation et gestion des clients ont été transférés dans la société ReCom.

1.2. Téléréseau

1.2.1. Travaux administratifs

Traitement des mutations et facturation coût énergie à Cablecom.

1.2.2. Convention

Le téléreau de Romanel s/L. est exploité depuis le 01.01.2001 par Cablecom SA, sous l'appellation de Téléromanel. En vertu de la réglementation en vigueur dans ce domaine des télécommunications, l'exécutif de Romanel s/L. n'a plus accès aux comptes, ni ne peut avoir une quelconque influence sur la politique des prix d'abonnement.

1.3. Service des eaux

1.3.1. Alimentation en eau

Le service des eaux de Lausanne alimente en gros la Commune :

- a) pour la majeure partie du village, par l'intermédiaire de son réservoir de Sauvabelin, dont la crête du trop-plein se situe à 667.75 m, ce qui donne une pression statique minimale de 4 bar sur les hauts du village et de 8 bar sur le bas. La dureté moyenne de l'eau fournie est de 14 à 21°f. C'est une eau que l'on peut qualifier de douce à moyennement dure. Ce réseau, appelé réseau de Sauvabelin, est alimenté via la chambre de comptage des Noyers. La chambre de Vernand, elle, constitue l'alimentation de secours du réseau (après passage par une réduction constituée par une vanne Clayton révisée chaque année).

- b) pour la zone industrielle des Marais, par le réservoir de Vernand (réseau de Vernand), dont la crête du trop-plein se situe à 705.95 m, ce qui donne une pression statique de 8 à 9 bar. La dureté de cette eau se situe entre 26 et 29°f. C'est une eau mi-dure à dure.

1.3.2. Sources

En 1987 déjà, une étude sur les captages de Romanel s/L. au Mont s/L. avait conduit à l'abandon d'une utilisation de ces sources comme eau domestique. Cette eau alimente actuellement le réservoir du Stand et le lac de Prazqueron.

Recherche de source

Le bureau CSD a été mandaté pour faire une étude hydrogéologique préliminaire pour la recherche de source en profondeur (env. 100 m.). Le secteur du bois de la Judée présente un certain potentiel. Un forage sera nécessaire pour déterminer plus précisément les ressources en eau disponible et la rentabilité de sa mise en exploitation.

1.3.3. Infrastructure existante

Réseau de distribution : se compose de canalisations couvrant le territoire communal et desservant celui-ci en bouclage; il est formé de conduites de diamètres et matériaux différents selon les besoins et années de construction. Le réseau d'environ 13,22 km est composé d'environ 11.03 km en fonte (83%), de 1.90 km en Eternit (14%), de 130 m en acier, datant de 1911 (1%) et de 180 m en PVC (1%).

La construction de la chambre de comptage des Noyers II a conduit en 2006 à la reprise d'env. 250 m de conduite en Eternit 200 entre les 2 chambres, appartenant précédemment au réseau de la Ville de Lausanne.

Réseau de défense incendie : est composé de 86 bornes-hydrantes (BH) raccordées sur le réseau de distribution. Le lac de Prazqueron et les deux bassins de l'ancien réservoir constituent des réserves d'eau.

Installations de comptage : ces équipements sont placés chez les abonnés et servent au relevé de la consommation.

1.3.4. Travaux spécifiques / modernisation – Fuites

Recherche des fuites

Les recherches de fuites systématiques et la révision des bornes hydrantes (BH) se sont poursuivies en 2010 afin de maintenir le rendement élevé du réseau. Depuis 1999, un plan des fuites est tenu à jour; il permet, le cas échéant, de repérer les conduites à changer ou à réhabiliter en cas d'interventions répétées sur le même tronçon. 14 fuites ont été découvertes et réparées en 2012.

Nous disposons de 44 détecteurs de fuites, dont 2 amovibles.

Ceinture

Chaque fois que l'occasion se présente, nous changeons la conduite (Ø 100-150) en Ø 200, sur le tracé du concept de ceinture. Ce dernier consiste à réaliser une ceinture plus ou moins périphérique en Ø 200 mm pour assurer une alimentation optimale de la Commune.

1.3.5. Travaux d'entretien

Contrôle des bornes hydrantes (BH)

Au fur et à mesure des réalisations des plans de quartier, de nouvelles bornes hydrantes sont installées en accord avec l'ECA et le service du feu. A ce jour la Commune compte 86 BH.

Le contrôle des BH est réalisé annuellement par notre corps de sapeurs dans le cadre d'un exercice avec les autres sapeurs du service de défense incendie et de secours (SDIS) de la Mèbre. L'entretien régulier et les contrôles systématiques ont grandement augmenté la qualité du réseau de défense incendie. Un contrat de maintenance a été conclu avec l'entreprise Hinni AG pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012.

Drainages polarisés

Aucune intervention n'a été nécessaire en 2011 et 2012.

"Cité Fleurie"

Ce réseau est considéré comme privé.

L'étude prévue en 2012 n'a pas été effectuée. Un mandat va être attribué au bureau Ribl SA. Les Services Industriels doivent être propriétaires jusqu'au point d'introduction qui est le compteur. Affaire à suivre.

Centre commercial

Les travaux d'alimentation ont été exécutés et pris en charge par Migros.

1.3.6. Travaux administratifs

Notre personnel assure les tâches suivantes :

- relevé des compteurs;
- suivi des mutations.

Recom a le mandat pour les tâches suivantes :

- établissements des factures
- contentieux.

Le bureau Ribl SA a le mandat pour :

- l'examen des mises à l'enquête
- vérifier et préciser l'endroit de la prise d'eau
- le diamètre des canalisations.

1.3.7. Etudes en coursParcelle 122

Dans le cadre d'une nouvelle construction sur cette parcelle, celle-ci sera alimentée par le réseau communal (jusqu'ici par la Ville de Lausanne). Une conduite de diamètre 150 mm en fonte sera posée avec 2 BH et un prolongement possible vers un refuge en projet. L'étude préalable est réalisée, mais le projet a évolué. Nous attendons de recevoir le projet définitif du propriétaire. Une demande de subside sera déposée à l'ECA.

Chemin de la Covatannaz

Une modification de l'alimentation électrique souterraine a incité la Municipalité à examiner le remplacement éventuel de la conduite EdB + SDI. Il s'avère que celle-ci est en fonte F150 et date de 1970 environ. Un projet de remplacement a été élaboré et contact a été pris avec les propriétaires riverains en vue d'un remplacement éventuel des alimentations privées. Les devis sont également prêts.

Par la suite, il s'est avéré que de tels travaux, importants, nécessitaient également l'examen du remplacement des égouts (EU + EC).

Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), dont l'étude est terminée, montre que les conduites EU + EC du chemin de la Covatannaz sont en mauvais état et sous-dimensionnés. Il est dès lors décidé d'effectuer le remplacement des égouts en même temps que l'alimentation en eau potable. Nous devons élaborer un préavis qui sera présenté au Conseil communal en 2013, voire au printemps 2014.

PDDE (Plan directeur de la distribution d'eau)

L'étude relative à l'établissement du PDDE est terminée. A ce jour, celui-ci n'a pas encore été approuvé.

1.3.8. Contrôle de qualité

A la demande du laboratoire cantonal, nous prélevons 3 échantillons, 2 fois par année, dans n'importe quel endroit du réseau §-d'eau de boisson et de secours incendie (EdB + SDI) de la Commune, à des fins de contrôles bactériologiques. Les résultats ont toujours été conformes aux prescriptions de l'ordonnance fédérale sur l'hygiène des denrées alimentaires.

En tout temps, nous pouvons effectuer des prélèvements (bactériologiques ou chimiques) en cas de doute notamment.

De plus, nous avons complété le contrôle de la qualité de l'eau, telle que demandé par M. Mathys, Conseiller communal.

1.3.9. Mandataires

Nous avons confié le mandat de concessionnaire sanitaire à l'entreprise Rime SA, Echallens. Le bureau Ribi SA veille avec M. Bernard Cand, responsable communal du réseau, à maintenir en bon état le réseau de distribution. Le bureau Ribi SA est responsable des études, des examens, des mises à l'enquête pour instructions de raccordement, du suivi des réalisations et de l'informatisation des données relatives au cadastre souterrain avec le bureau Renaud & Burnand, géomètres, à Pully et Renens.

1.3.10. Service de piquet

Un service de piquet est mis en place pour intervenir en tous temps; il est composé du bureau Ribi SA, de M. Cand, de l'entreprise Rime SA à Echallens (installation sanitaire), de l'entreprise Walo Bertschinger (Génie civil). Cette dernière intervient également dans les mêmes conditions pour le Service électrique.

1.3.11. Conventions

Les conventions pour travaux en régie d'appareillage et de génie civil sont en vigueur avec les entreprises Rime SA et Walo Bertschinger. Le renouvellement de la convention se fait toujours sur la base de nouvelles offres approuvées par la Municipalité et son mandant. Il est stipulé, dans ces contrats, que ces entreprises doivent être aptes à intervenir 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Pour les travaux plus importants et prévus, ceux-ci sont adjugés sur la base de soumission pour chaque objet. Les entreprises concessionnaires sont automatiquement soumissionnaires.

Destiné au Service de Défense Incendie, le réseau bénéficie de subsides de l'ECA à des taux variables, s'agissant de transformations, entretien ou nouvelle conduite.

Les raccordements privés ne sont pas subventionnés. La Commune paie la vanne d'alimentation. La pose de celle-ci, ainsi que le solde de la conduite et de l'appareillage jusqu'au compteur, sont à charge des privés. L'installation se fait par le concessionnaire agréé, dont le contrat est revu tous les deux ans.

1.3.12. Contrat d'achat d'eau

Un contrat d'approvisionnement a été conclu avec le service des eaux de la ville de Lausanne. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Ce contrat est conclu pour une durée de 10 ans et sera échu le 31 décembre 2017.

1.3.13. Tarifs

Les tarifs datant du 01.03.2006, l'adaptation du prix de location des compteurs a été établie et la nouvelle tarification est entrée en vigueur le 01.01.2010.

2. Bâtiments

Liste des bâtiments communaux

Bâtiment	Situation	Année construction
Four Banal	Chemin du Village 9	(transformé en 1988)
Ludothèque et Bibliothèque	Chemin du Village 9	(rénové en 2007/2008)
Auberge communale de la Charrue	Route d'Echallens 1	1850
La Petite Charrue	Route d'Echallens 1b	(transform.- rénov. 1998) rénovée en 2002
Temple	Chemin du Village 16	1866
Collège du Rosset	Chemin des Tilleuls 8	1927 (rénové en 2003-2004)
Ensemble scolaire de Prazqueron	Chemins de la Côte	1968
Salle polyvalente - salle de gymnastique	Chemin de la Judée	1978 transformée en 2012
Collège des Esserpys et salle de rythmique	Chemin du Taulard 22	1977-1995
La Villageoise	Chemin du Village 14	1982
Le Raffort	Chemin de l'Orio 29	1982
Centre sportif du Marais	Chemin des Epinettes	1985
Maison de Commune	Chemin du Village 24	1987
Fontaine couverte	Chemin du Village 33-35	1822
La Laiterie	Chemin du Village 2	1890
Maison (ex Fleury)	Chemin de la Source 4	1953

a) **Four banal** (Bibliothèque "Papyrus" & Ludothèque "Le Sac à Malices" -

Entretien courant. Aménagement accès classe 1803. Rafraîchissement des locaux (peinture, etc.) pour mise à disposition de la Communauté catholique.

b) **Auberge communale de La Charrue**

Quelques travaux d'entretien courant sont réalisés.

c) **Temple**

Entretien courant.

Au vu de l'état de ce bâtiment, une planification doit être établie pour réaliser les travaux d'assainissement. Ces travaux pourraient être projetés pour 2014, voire 2015.

d) **Collège du Rosset**

Entretien courant du bâtiment (réparation de stores, entretien du chauffage, etc.).

Aménagement de la nouvelle Garderie.

Nouvel aménagement des places de jeux et de détente, selon préavis No 60/2011.

e) **Complexe de Prazqueron**

Les travaux d'entretien ont été limités. Seuls les travaux indispensables ont été réalisés, cela pour tenir compte du préavis No 43/2009, et de celui présenté au Conseil communal en janvier 2012. Les travaux ont débuté le 15 mars 2012 et ont été terminés le 21 décembre 2012.

f) **Collège des Esserpys**

Pour notre sympathique petit collège des Esserpys, construit en 1977, entretien courant et réparation des stores.

Une demande de crédit d'étude pour l'assainissement du bâtiment a été acceptée par le Conseil communal.

g) **La « Villageoise »**

Entretien courant, réparation de stores.

Après analyse, suite à des problèmes de fuites, un traitement spécial a été effectué sur la conduite de chauffage à distance, sise entre la Villageoise et le Four banal.

Une partie des coûts engendrés par ce défaut a été prise en charge par nos assurances.

h) **Le Raffort** Service feu et déchetterie

Entretien courant.

i) **Centre sportif du Marais**

Un contrôle quotidien des installations techniques est fait, été comme hiver.

Pour l'instant, le Centre sportif du Marais donne pleinement satisfaction à ses utilisateurs.

j) Maison de Commune

Entretien courant (réparation stores, ramonage chaudière, contrôle chauffage, sanitaire, etc.).

Le Service de parcs et promenades a créé un nouvel aménagement, apprécié par la population. De plus, une plaque signalétique met en valeur la Maison de Commune.

k) Fontaine couverte

RAS

l) La laiterie

Entretien courant.

3. Sociétés locales

Pour l'année 2012, le comité est composé de :

- Mancini Graziano, Président
- Fischer Milena, Caissière
- Resin Mélanie, Secrétaire.

Votre exécutif remercie les Sociétés locales du GSL pour l'organisation de plusieurs manifestations importantes et, surtout, d'associer la Municipalité.

Le comité du GSL, et plus particulièrement les Sociétés, ont organisé les manifestations suivantes :

06.01.	Petit Nouvel An de la Société de Jeunesse
15.01.	Loto fribourgeois par la Source enChantée
17. et 18.02.	"Portes ouvertes" de la Société de gymnastique
19.02.	Loto de la Société de gymnastique
03.03.	Tournoi de sport de la Société de Jeunesse
08.06.	Course A Travers Romanel
09., 10 et 11.06	Abbaye des Villageois
01.08.	Fête du 1 ^{er} Août par la Société de Gymnastique
02 et 03.10.	Vestiaire (troc)
11.11.	Loto fribourgeois par le Tir Sportif La Mèbre
16.11.	Match aux cartes de l'Amicale des Pompiers
30.11, 01 et 02.12.	Marché de Noël
07.12	Match aux cartes de l'Abbaye des Villageois

25 Sociétés locales au 31.12.2012, composent le GSL, à savoir :

Abbaye des Villageois	Football Club
Amicale des Pèdzes	La Source enChantée
Amicale des Pompiers	Ludothèque
Association Sauvegardons Romanel s/L.	Paroisse protestante
Association pour le développement de Romanel - sur-Lausanne et environs	PLR les Radicaux
Association Romanel Logis	Pétanque L'As de Cœur
A Travers Romanel s/L.	Romanel Basket
Bénévolat	Société de gymnastique
Bibliothèque Le Papyrus	Société de jeunesse
Club de Cerf-volant "A Ciel Ouvert"	Tir Sportif la Mèbre
Communauté catholique	Tennis de table
Entente indépendante	Volley détente "Les Tigres"
Fanfare Vétérans Vaudois	

Le Municipal en charge des Sociétés locales a participé, selon ses possibilités, à ces manifestations, ainsi qu'aux différentes assemblées générales des différentes sociétés.

3.1. Journal Romanel Info

Le Journal Romanel Info est placé sous la responsabilité de la Municipalité et chaque Société peut y insérer une annonce ou un article. La réalisation de ce journal est effectuée par Madame Laurence Donnet, avec la collaboration de Mme J. Kremszner, et est édité par l'Atelier Grand SA au Mont s/Lausanne.

Ce journal est apprécié par les habitants du village.

Une nouvelle version du journal sera présentée en 2014.

CHAPITRE IV**Dicastère de Mme Christine CANU****1. Sécurité sociale****4. Police des constructions****2. Affaires culturelles****3. Cultes****5. Divers**

Effectif :	Accueillantes en Milieu Familial :	1 coordinatrice	Mme M.-D. Progin
	Bureau technique	1 ingénieur communal	M. S. Auer
		1 collaborateur technique	M. S. Rochat <i>jusqu'au 14.10.12</i>
		1 collaboratrice technique	Mme N. Zurich <i>dès le 24.09.12</i>
		1 secrétaire	Mme K. Zumstein

1. Sécurité sociale**1.1. Activités de l'administration communale****1.1.1. *ARASPE pour la région Prilly-Echallens (Madame Pittet, préposée)***

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2008, de l'Association régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly-Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 49 communes.

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Prilly, Echallens, Le Mont et Romanel-sur-Lausanne) assurent le relais entre les habitants des 49 communes de l'ARASPE et le CSR de Prilly.

Madame Denise Pittet est la préposée à 80% de l'AAS de Romanel-sur-Lausanne-Cheseaux-Jouxens-Mézery et Madame Sandrine Robatel est la collaboratrice à 50% à l'antenne de Cheseaux.

Les coûts liés à l'usage des locaux et les diverses prestations sont facturés à l'ARASPE.

Un nouveau mécanisme de répartition des coûts a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2012. L'ensemble des dépenses des 4 AAS de l'ARASPE sont réparties par un coût unique par habitant, identique pour les 4 AAS de l'ARASPE.

1.2. Autres activités communales**1.2.1. *Garderie Jardin d'Enfants "Les P'tits Bonshommes"***

selon rapport de M. S. Lob, Président de l'Association depuis le 2 octobre 2012.

L'année 2012 est derrière nous, voici venu le temps de vous présenter ce qu'il s'est passé dans la vie de la garderie.

La garderie est structurée sous forme d'association. Cette dernière est composée d'un comité de 7 membres et d'un président.

Personnel

Le personnel éducatif de la garderie est composé de trois éducatrices travaillant respectivement à 90%, 80% et 80% et un éducateur à 50%. Cela représente 300% de poste éducatif à plein temps. Le pourcentage de gestion administrative du directeur s'élève à 50%. Une apprentie assistante socio-éducative (ASE) complète l'équipe.

Vie de la garderie

La Garderie Les P'tits Bonshommes accueille des enfants âgés de 2½ à 5 ans. Durant l'année 2012, la garderie a accueilli 60 enfants. Au mois de juillet, 25 départs ont été enregistrés et 20 nouveaux enfants sont arrivés dans le dernier trimestre. En moyenne, le taux de remplissage s'est élevé à 83%.

Il est à signaler la pose d'un lino en remplacement de la moquette dans la salle de jeux des enfants. Nous tenons à remercier Monsieur Luigi Mancini, municipal, pour la gestion de ce dossier.

Le dernier trimestre 2012 a été plus difficile pour l'équipe. En effet, une employée a été en arrêt de travail pour une période d'environ 2 mois. Cela a nécessité l'engagement temporaire de différentes remplaçantes.

Vie de l'association

Le Comité de l'Association s'est réuni en février, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Il a organisé deux assemblées générales en mai et en octobre, tel que prévu dans les statuts. Le Comité a travaillé principalement sur l'organisation de l'association (projet de modifications des statuts). Il a également donné un grand coup de main dans le cadre de la préparation et l'animation de la fête de Noël. De plus, deux séances de travail ont réuni la municipale du social, le directeur de la garderie, le président de l'association et la boursière communale. La question de la coordination et de la collaboration entre les différents partenaires a été au centre de la discussion. Enfin, le comité de l'AJENOL a effectué une visite le 24 avril 2012. Un peu avant l'Assemblée générale d'octobre, Carole Henry, présidente du Comité depuis 2009, a fait part de son souhait d'être remplacée. Elle a donc passé le témoin à Simon Lob, en lui souhaitant plaisir et succès dans cette activité.

Conclusion

Depuis son ouverture en 2009, la garderie de Romanel-sur-Lausanne rencontre un grand succès, signal probant qu'elle répond à des besoins nécessaires de la part des citoyens des communes membres de l'AJENOL. La satisfaction des parents est au rendez-vous, conséquence d'une prise en charge professionnelle et enthousiaste de la part de l'équipe éducative et du directeur. Toutefois, force est de constater que ces quatre années écoulées laissent cruellement sentir le besoin d'une nouvelle structure. En effet, il nous paraît essentiel de ne pas perdre de vue que le développement futur de notre village devra s'accompagner d'une réflexion solide et ambitieuse sur de nouveaux locaux (plus grands, plus fonctionnels). La politique familiale est un domaine fondamental et nous souhaitons que la collaboration future avec notre Municipalité en soit la manifestation concrète.

Les faits marquants en 2012

Mars

- Seconde visite du commissaire d'apprentissage. Son rapport concernant le suivi de l'apprenant est positif, et précise que l'apprentie bénéficie d'un très bon suivi.
- L'équipe éducative a organisé une semaine carnaval durant les vacances scolaires qui offre des activités différentes aux enfants accueillis quotidiennement.
- Lettre de démission de Mme Emmanuelle Mastrandrea.

Avril

Phase de recrutement pour l'engagement d'une nouvelle collaboratrice.

8 juin

L'équipe éducative a organisé une fête de départ des enfants quittant la garderie à la fin du mois de juillet. Initialement prévue en plein air, elle a dû se dérouler à l'intérieur en raison du mauvais temps.

Juin

- Départ de Mme Emmanuelle Mastrandrea.
- Engagement d'une nouvelle collaboratrice : Mme Andréa Schmid.
- Fête de l'été sur le thème du partage et des pays qui nous entourent.

Juillet

- Les nouveaux parents et leurs enfants ont été invités à visiter la structure d'accueil afin de se familiariser avec la garderie.

Août

- Pose du nouveau revêtement du sol de la garderie (lino).
- Début de l'adaptation des nouveaux enfants dans la structure d'accueil : période riche et soutenue pour l'équipe éducative.
- Début de la troisième et dernière année de formation de l'apprentie, Mme Audrey Saudan.

Septembre

- Réunion des parents avec le personnel éducatif et le comité de l'association. D'une part, la présidente a présenté l'association et son organisation. D'autre part, le directeur et l'équipe éducative se chargent de donner des explications sur la prise en charge de l'enfant au quotidien, ainsi que la ligne pédagogique de la Garderie.
- Fin du temps d'essai de Mme Andrea Schmid. Elle est officiellement engagée.

12 décembre

- Organisation et réalisation de la fête de Noël avec les enfants et leurs parents. Grand succès.

Durant l'année écoulée, le directeur a validé les trois modules théoriques de la formation de gestion et conduite de projet à l'école d'études sociales et pédagogiques (EESP).

1.2.2. Service des Accueillantes en milieu familial (AMF)

Association des structures d'accueil familial de jour de Cheseaux-Bournens-Boussens-Sullens et de Romanel-sur-Lausanne.

Le Comité de Direction, composé de Mmes Michèle Gay Vallotton (Cheseaux), Sandra Berset (Boussens) et Christine Canu (Romanel s/L.) est resté en étroit contact tout au long de l'année et s'est réuni à 2 reprises. En novembre, de nouvelles directives concernant les absences des enfants ont été décidées et envoyées aux parents placeurs et aux Accueillantes. En outre, au sujet de la Taxe au Sac poubelle, la décision suivante a été prise : les parents amènent des sacs poubelle taxés, d'entente avec l'Accueillante, selon le taux de placement et l'âge de l'enfant.

L'entrée en vigueur de ces 2 derniers points est prévue au 1.1.13.

Assemblée Générale du 24 mai 2012

Les membres de la Direction n'ayant pas le droit de vote lors des AG, M. Denis Favre en était le représentant pour Romanel-sur-Lausanne.

Déléguée des AMF de Romanel-sur-Lausanne, en remplacement de Mme Astrid Pingoud, démissionnaire : Mme Sarah Oppliger. Vérificateur des comptes pour notre Commune : M. Daniel Dupasquier.

Beaucoup de sujets ont été abordés lors de cette Assemblée. Le Comité informe que dorénavant, par souci d'économie et d'écologie, les courriers et convocations seront envoyés par messagerie électronique.

L'augmentation de salaire des Accueillantes (passant de 5.- à 5.50) a pris effet au 1^{er} janvier 2012.

Décisions prises :

- 1) En ce qui concerne Romanel s/L., le prix du dîner sera facturé aux parents dès que leur enfant aura atteint l'âge de 18 mois, sauf accord spécifique entre les 3 parties (AMF/parents/coordinatrice)
- 2) Toutes les Accueillantes devront impérativement fournir leur décompte d'heures pour le 3 du mois, afin que le versement de leur salaire puisse se faire au 10 de chaque mois.

Le 31 octobre 2012, le Comité a invité les AMF à partager un repas convivial à la salle communale de Boussens, afin de les remercier de leur engagement. Ce moment d'échanges a été très apprécié.

RAPPORT DE GESTION 2012 pour l'association d'accueil familial de jour

Les Coordinatrices :

Mme Gabrielle Lerjen pour Cheseaux, Bournens, Boussens et Sullens
Mme Marie-Dominique Progin pour Romanel s/L.

Situation des accueillantes en milieu familial (AMF) et des placements

	Bournens	Boussens	Cheseaux	Romanel	Sullens	TOTAL
<u>ACCUEILLANTES EN MILIEU FAMILIAL (AMF)</u>						
AMF au 1er janvier 2012	0	1	22	16	2	41
Nouvelles AMF en 2012	1	0	0	4	0	5
Nbr maximal d'AMF en fonction durant l'année 2012	1	1	22	20	2	46
AMF refus d'autorisation provisoire	0	0	0	0	0	0
AMF ayant démissionné en 2012	0	0	2	5	0	7
AMF au 31 décembre 2012	1	1	20	15	2	39
<u>ENFANTS</u>						
Enfants accueillis au 1er janvier 2012	2	12	116	86	18	234
Nouvelles demandes de placement en 2012	15	15	101	64	19	214
demandes en attente d'un placement à fin 2012	4	7	15	12	8	46
Nbr maximal d'enfants accueillis durant l'année 2012	9	17	170	138	23	357
Enfants sortis en 2012	1	4	68	65	8	146
Enfants accueillis au 31 décembre 2012	12	16	135	73	21	257

Nous n'avons pas tenu compte des demandes auxquelles nous n'avons pas pu donner suite. En effet, après discussion avec les parents placeurs, nous nous sommes rendu compte que certaines demandes sont pratiquement irréalisables :

Par exemple, une accueillante en milieu familial devant aller chercher les enfants dans deux écoles différentes ou le placement d'un bébé pour la semaine suivante.

257 enfants étaient accueillis durant l'année chez une des **39** accueillantes en milieu familial.

Certaines demandes ont été annulées par les parents placeurs, ayant trouvé une autre solution de garde pour leurs enfants telle que:

-  Grands-parents.
-  Crèches ou garderies.
-  Un des deux parents reste à la maison
-  Déménagements...

46 enfants étaient en attente d'un placement à fin décembre 2012, dont **15** bébés à placer en 2013.

Rapport de Mme M.-D. Progin, coordinatrice

Ce service s'adresse aux familles désirant confier leur(s) enfant(s) au domicile des Accueillantes en Milieu Familial, anciennement Mamans de jour.

En 2012, 138 enfants fréquentent le service (117 en 2011), et le nombre des Accueillantes en Milieu Familial agréées est de 20 personnes (18 en 2011).

Rappelons que la coordinatrice, Mme Marie-Dominique Progin, rétribuée à l'heure, par la Commune, a pour tâches principales de :

- Préavisier auprès de la Municipalité, après enquête auprès de l'intéressée à son domicile (2 à 3 visites), concernant les demandes d'autorisation d'accueil d'enfants.
- Renouveler les autorisations des AMF agréées après 5 ans d'activité (rapport établi à la Municipalité, avec un nouvel extrait de casier judiciaire, ainsi qu'un certificat médical).
- Organiser et assurer le suivi des placements chez les familles agréées, en tenant compte des disponibilités de l'ensemble des familles d'accueil et des besoins spécifiques de l'enfant à placer.
- Visiter 1 à 2 x par année les Accueillantes en Milieu Familial.
- Rencontrer au domicile de l'Accueillante en Milieu Familial les parents placeurs, afin d'établir la convention du réseau AJENOL (Accueil de jour des enfants du Nord-Ouest Lausannois) comprenant les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux s/L, Jouxens-Mézery, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens).
- Visiter les parents placeurs 1 x par année, si nécessaire, ou à la demande.

Organiser avec la CIAFJ un cours obligatoire par année pour les Accueillantes en Milieu Familial (nouvelle loi juin 2006).

Organiser avec la CIAFJ 8 modules de cours de 3 h. pour les nouvelles Accueillantes en Milieu Familial (nouvelle loi juin 2006). Pour 2012, 2 AMF ont obtenu l'attestation.

D'autre part, elle :

- participe 8 x par année aux réunions des coordinatrices et l'Office d'Accueil de Jour des enfants (OAJE);
 - suit des cours de formation continue 1 à 2 journées tous les 2 mois à l'EESP;
 - participe à la réunion annuelle de toutes les coordinatrices du Canton de Vaud;
 - est présente à l'assemblée générale des coordinatrices Pro-Jour;
 - remet son rapport d'activité tous les 3 mois à la Municipalité;
 - rencontre la Municipale des affaires sociales, au minimum tous les trois mois;
 - établit les statistiques pour le Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques (SCRIS) avec la coordinatrice de Cheseaux pour les communes de Bousens, Bourmens, Sullens, Cheseaux, Romanel s/L.
 - remet un sommaire de dossier en fin d'année pour la Commune.
-
- reçoit par internet et contrôle chaque mois les factures heures de garde des AMF, puis transmet à la Bourse de Romanel s/L.
 - transmet les coordonnées des AMF à la CIAFJ (pour inscription des cours obligatoires 1 fois par année - (nouvelle loi de juin 2006);
 - transmet les coordonnées des AMF ou changement de situation à la CIAFJ;
 - transmet les autorisations des AMF agréées par la Commune à l'OAJE,.
 - correspond par mail avec les parents placeurs pour information;
 - participe aux rencontres AJENOL (municipaux, garderie, et représente les coordinatrices du réseau);
 - reste en contact avec le directeur de la garderie pour inscription enfants garderie et AMF (AJENOL);
 - reste en contact avec la Direction des écoles de la Commune;
 - reste en contact et rencontre 3 à 4 fois par année les 3 coordinatrices du réseau AJENOL.

1.2.3. Romanel-Logis

selon rapport de Mme M.-J. Junod-Kündig

En 2012, l'Association Romanel-Logis a pu compter sur 122 fidèles membres cotisants. Un merci particulier pour le soutien des membres de la Municipalité et du Conseil communal qui cotisent régulièrement et à tous ceux qui ont répondu favorablement à notre sollicitation de cotisation annuelle et versements de dons.

Durant l'année 2012, le comité a pu répondre favorablement à une sollicitation financière de Madame Christina Jolidon, assistante sociale du CMS de Prilly Nord, en faveur d'une personne retraitée résidant dans l'immeuble de Bel-Automne à Romanel-sur-Lausanne pour une transformation de meubles de cuisine, lui garantissant facilité d'accès et surtout sécurité.

Deux appartements sont loués par l'Association en faveur de personnes en âge de retraite, aux Esserpys 11, la Commune cautionne les baux à loyer des appartements mis à disposition.

Une aide financière a pu être apportée pour le paiement du supplément de frais de chauffage à l'une des deux sous-locataires.

Romanel-Logis a renouvelé son « action spéciale Noël » en versant une petite somme en cadeau à onze bénéficiaires romanellois en âge de retraite, grâce à la précieuse collaboration de la responsable de l'agence intercommunale d'assurances sociales, et avec l'accord de la Municipalité.

L'Association Romanel-Logis a été fondée le 6 juin 1988, sans but lucratif, ses ressources proviennent des cotisations et des dons et est gérée par un comité formé de sept membres bénévoles. L'assemblée générale 2012 a approuvé avec plaisir la nomination du septième nouveau membre en la personne de Monsieur Eric Delémont (fils de feu Monsieur Daniel Delémont cofondateur) ; présidente et cofondatrice, Marie-José Junod ; secrétaire, Colette Farine ; trésorier et cofondateur, Pierre-Alain Meystre ; membres, Simone Blanc, Gérald Déglise et Wilfred-Eric Rusterholz.

La Fiduciaire Fidurev SA d'Assens est l'organe de contrôle de ses comptes.

Depuis 1995, la Municipalité a décidé que la subvention forfaitaire, inscrite au budget communal, n'est versée à l'Association que dans la mesure des besoins.

Monsieur P.-A. Meystre représente l'Association Romanel-Logis au comité de direction de l'APROMAD "Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la couronne lausannoise", gérant les centres médico-sociaux de Prilly, Pully, Echallens, Le Mont, Oron et Cully. Cette représentation permet de garder un contact étroit avec le maintien à domicile cantonal.

1.2.4. Bénévolat Cheseaux-Romanel-Vernand

Le Bénévolat de Cheseaux-Romanel-Vernand est un groupement qui fait partie de l'association "Bénévolat-Vaud, centre de compétences pour la vie associative".

Le Bénévolat regroupe 54 membres (37 à Cheseaux et 17 à Romanel s/L.). Il est géré par un comité de 7 personnes.

Chaque bénévole est inscrit à l'association Bénévolat-Vaud et bénéficie d'une assurance accident - casco - protection juridique et protection du bonus pour les transports effectués dans le cadre du Bénévolat, ainsi que de cartes de parking pour certains hôpitaux.

Les principales activités au service des personnes à mobilité réduite sont des transports (env. 1'300 en 2012), la livraison des repas à domicile à Cheseaux, des visites, promenades, des aides aux achats, des cours de gymnastique douce, à Romanel s/L. et Cheseaux (70 cours pour 34 participants à Cheseaux et Romanel s/L.), l'accueil des enfants un après-midi, 1 à 2 fois par mois, lors des consultations de la petite enfance organisées par le CMS à Romanel-sur-Lausanne et l'appui à l'activité "Bout de ficelle" à Cheseaux. L'ensemble représente environ 14'000 km effectués.

1.3. Activités régionales

1.3.1. Centre Médico-Social (CMS)

L'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise), dirigée par Madame Patrizia Clivaz Luchez, gère les centres médico-sociaux (CMS) des secteurs de Pully, Prilly, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron et Cully, qui regroupent environ 600 collaboratrices/collaborateurs répartis dans la Couronne lausannoise. Le coût de fonctionnement est assuré par la participation du Canton et des Communes, des Caisses- maladie et des clients.

Le but principal est d'aider au maintien à domicile des personnes momentanément ou durablement dépendantes. Son avantage est d'avoir un unique interlocuteur et une unique facturation pour toutes les prestations fournies par les CMS : aide à la famille et au ménage; soutien à domicile; soins infirmiers; soins de base (aide à la toilette, à l'habillement, à la mobilisation); éducation à la santé; ergothérapie; service social; visites et conseils aux jeunes parents; groupes mères-enfants; consultations pour nourrissons.

Le comité de direction de l'APROMAD est composé d'un représentant pour chaque CMS, qui est pour Prilly-Nord, Monsieur Pierre-Alain Meystre de Romanel-sur-Lausanne.

Extrait du rapport d'activité 2012 du CMS de Prilly-Nord

Ce bref rapport d'activité est structuré autour des trois pôles suivants :

- La clientèle
- L'équipe du CMS
- L'association et ses partenaires.

La clientèle en quelques chiffres :

Au 31 décembre 2012, nous avons :

- 331 dossiers en cours en moyenne sur l'année, c'est-à-dire des clients bénéficiant au moins d'une prestation;
- 16 de nos clients ont été placés, parmi lesquels 10 ont passé une hospitalisation avant le placement en EMS;
- nous avons enregistré 21 décès, dont 10 sont décédés à l'hôpital.

Le nombre de clients pour le CMS de Prilly-Nord a augmenté de 1,68% par rapport à l'année dernière. C'est entre 80 et 99 ans que notre clientèle bénéficie surtout de notre aide.

Soins de base et ménage

(Les heures de déplacement ne sont pas comprises)

En 2012, nous avons fourni 13'427 heures de soins de base, soit un chiffre en augmentation de 4.28% par rapport à l'année 2011. Nous avons apporté 9'965 heures de ménage en 2012, soit 7.87% de plus qu'en 2011.

Soins infirmiers

En 2012, les infirmières ont effectué 5'052 heures d'examen et de soins, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport à celle de l'année précédente.

Repas

Nous avons livré, en 2012, 16'667 repas, toujours confectionnés par les EMS des Baumettes et de Bois-Gentil (pour les repas "régime"). Le nombre de repas a augmenté de 3.48% par rapport à 2011. La diététicienne de notre Association a procédé à 1 évaluation qualitative des repas durant l'année. Elle intervient sur demande du médecin traitant auprès de nos clients pour des évaluations et conseils nutritionnels, en prévention par exemple de malnutrition.

Les prestations sociales

Elles sont destinées à toute personne en âge AVS ayant une atteinte dans sa santé ou à tout autre client du CMS ayant des problèmes de santé ne relevant pas d'une autre instance sociale.

Nos assistantes sociales participent également à des projets communautaires dans le cadre de Quartiers solidaires.

L'ergothérapie

Il s'agit de prestations telles que l'évaluation, les traitements dans un contexte de réhabilitation ou de réadaptation, la socialisation, la prévention des chutes, l'aménagement de l'habitat et le choix de moyens auxiliaires pour le maintien de l'indépendance dans les activités de la vie quotidiennes, ainsi que le choix de moyens auxiliaires.

L'activité petite-enfance

L'infirmière petite-enfance, rattachée à l'Espace prévention de Lausanne, organise 2 consultations petite-enfance par semaine, y compris pendant les vacances scolaires (une au CMS de Prilly, une à la salle des Esserpys de Romanel-sur-Lausanne). 1'115 consultations ont été données tout au long de l'année dans ces 2 lieux. En 2012, l'infirmière a effectué 396 visites à domicile. La collaboration étroite de l'infirmière petite-enfance avec les intervenantes du CMS, particulièrement les assistantes sociales, est un point fort dans l'axe de la prévention de problématique psychosociale au sein des familles. Les assistantes sociales participent à la consultation petite-enfance 1 fois/mois pour répondre aux préoccupations/questions des jeunes familles.

L'équipe du CMS :

En 2012, la dotation de l'équipe s'est légèrement étoffée avec quelques engagements et l'augmentation du taux d'activité de plusieurs collaboratrices Persam (Personnel de soins et d'aide au ménage) pour pouvoir répondre à l'accroissement des demandes de soins de base et de l'aide au ménage. Les compétences des infirmières-assistantes et des ASSC (Assistants en soins et en santé communautaire) ont été davantage sollicitées pour pratiquer des soins médico-délégués. Une infirmière clinicienne a été introduite au sein de l'équipe, fonction qui soutient et accompagne les collaborateurs face à la complexification des situations.

Responsable du personnel de soins et d'aide au ménage		0,9 EPT	1 personne
Secrétaire du personnel de soins et d'aide au ménage		1,1 EPT	2 personnes
Personnel de soins et aide au ménage	env.	15.. EPT	38 personnes
Infirmières		4.5 EPT	6 personnes
Infirmières-assistantes et ASSC		2.6 EPT	4 personnes
Assistants sociaux		1,2 EPT	2 personnes
Ergothérapeutes		0,8 EPT	2 personnes
Secrétaires		1,55 EPT	3 personnes
Secrétaire de soins		0,8 EPT	1 personne
Infirmière clinicienne		0.6 EPT	1 personne
Responsable de centre		0,9 EPT	1 personne

L'association et ses partenaires

En 2012, l'APROMAD à l'instar de notre Association faitière, l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à domicile) a poursuivi la réflexion sur l'organisation du travail dans les CMS de demain afin de répondre aux besoins futurs de notre population. Le contexte sanitaire et la LAMal se modifient rapidement : le raccourcissement des durées de séjour hospitalier, la modification du système de financement de l'hôpital, mais aussi des soins à domicile. Ces différents paramètres entraînent un changement d'organisation au sein des CMS, changement auquel vient se greffer la nécessité de modifier nos outils informatiques afin de nous permettre un gain d'efficacité, absolument nécessaire dans cette période d'accroissement de la clientèle des CMS.

Dès l'automne 2012, ce changement d'organisation a été présenté aux équipes des CMS de notre Association. Des groupes de travail, des formations pour l'appropriation de nouveaux outils vont se poursuivre tout au long de l'année 2013. L'accompagnement de nos équipes dans ce changement en profondeur sera une de nos préoccupations tout en maintenant auprès de notre clientèle des prestations de qualité.

1.3.2. Réseau AJENOL

Rapport d'activité 2012

L'AJENOL, Accueil de Jour des Enfants du Nord Ouest Lausannois, a tenu deux assemblées générales, l'une le 14 juin, et l'autre le 22 novembre 2012. Durant l'année, deux structures ont augmenté leur nombre de places d'accueil. En effet, l'UAPE de Cheseaux-sur-Lausanne a ouvert 12 places supplémentaires pour accueillir les élèves du CIN 2 à la rentrée scolaire 2012, son offre se monte à 24 places. De son côté, l'UAPE de la Fourmi Bleue a également ouvert 12 places complémentaires pour accueillir les élèves du collège de Jolimont. Ce sont ainsi trois collèges qui sont desservis pour un total de 36 places.

En ce qui concerne la politique tarifaire, dont le réseau a la compétence selon la loi sur l'Accueil de jour des enfants du 20 juin 2006, nous avons procédé à une augmentation des tarifs pour les structures d'accueil collectif préscolaire (garderie). Cette augmentation a été votée par l'Assemblée générale du 22 novembre 2012, avec effet au 1^{er} février 2013. Les tarifs des autres types d'accueil sont restés stables.

Le réseau a également procédé en 2012 à une harmonisation des règles tarifaires en cas d'absence des enfants chez les Accueillantes en Milieu Familial.

A la demande des délégués des 7 communes du réseau, les statuts ont été modifiés pour donner la possibilité aux membres de l'Assemblée générale de se constituer en commission sur les sujets de leur compétence (tarifs, budget, comptes, etc.).

Dans le cadre de sa collaboration avec la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants), le réseau AJENOL a régulièrement été présent aux « Rencontres des réseaux » et a participé aux différentes enquêtes cantonales. Depuis cette année, le réseau a adhéré à la Faïtière des réseaux d'accueil vaudois (FraV) afin de coordonner les besoins et les attentes des réseaux en relation avec la FAJE.

1.3.3. ARASPE - Association régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens

Rappel du contexte. La Commune de Romanel-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens.

Cette association a pour but principaux :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Un **Conseil Intercommunal**, composé de Conseillers Municipaux désignés par leur Municipalité, représente les Communes membres. Son Président pour 2012 a été M. Jean-Michel Pasche.

Le Conseil de Direction, formé de 9 conseillers Municipaux, est placé sous la Présidence de M. Werner Blum. Le Directeur du Centre Social Régional (CSR), M. Michel Hoffmann, participe aux réunions du Conseil.

Afin de renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI (Revenu d'Insertion), le CSR transmet aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est bien évidemment traitée de façon confidentielle.

- Le 8 février 2012 a eu lieu l'inauguration officielle des locaux d'Echallens.

- Le 13 mars 2012, les Syndics et Municipaux en charge des Affaires Sociales ont rencontré le Comité Directeur de l'ARASPE à Prilly afin de clarifier définitivement la problématique soulevée par les communes nouvellement entrées dans l'Association (Penthaz en tête), à savoir la non-entrée en matière des Communes de Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery sur la modification des Statuts (art. 15, Préavis-type 63/2011 au Conseil communal de Romanel s/L.). Lors de l'Assemblée Générale de l'ARASPE du 4 juillet 2012, M. Piot, Préfet d'Echallens, a clairement indiqué que « les statuts ayant été acceptés par la majorité des communes membres et ratifiés par le Conseil d'Etat, ils entrent en vigueur. La présence de Mme Michèle Gay Vallotton au Comité Directeur n'est pas remise en cause ». Le sujet est donc clos.

Les comptes 2011 ont été acceptés lors de la même séance.

- Le 2^{ème} Conseil Intercommunal de l'année a eu lieu le 19 décembre au Mont-sur-Lausanne.

Il est à remarquer que le quorum a tout juste été atteint, comme à l'assemblée du 4 juillet 2012. Le budget 2013 a été adopté.

L'Assemblée a élu un nouveau Président et un vice-président du Conseil, qui entreront en fonction le 1^{er} janvier 2013.

Rapport de Gestion de M. Hoffmann :

- L'ARASPE gère 800 dossiers RI. Constat de paupérisation.
- RH : 52 employés au total, travaillant à temps complet ou partiel.
- L'accueil, l'écoute et le respect de la dignité sont privilégiés.
- Appel : des logements à prix abordables sont recherchés.
- Depuis octobre 2012, connexion sur la base de données informatique du Canton.
- Incivilités dans les bureaux : la très grande majorité des personnes reçues se comporte bien.
- A déplorer : 2 menaces de mort, 1 container à travers la porte, bris de porte vitrée, 1 sit-in.

1.3.4. Fondation Primeroche (EMS)

Membres du comité de Fondation :

Mmes et MM. E. Lasserre, président, Prilly
 F. Blanc, municipal, Cheseaux s/L.
 C. Favre, municipale, Jouxens-Mézery
C. Canu, municipale, Romanel s/L.
C. Perrin, Romanel s/L.
 S. Sandoz, municipal, Cheseaux s/L.
 A. Bourquin Büchi, municipale, Prilly

Hors Conseil (voix consultative)

Mme C. Richard, secrétaire
 M. C. Weiler, directeur, Prilly

Organe de contrôle – législature 2006 - 2011

Prilly :	Mme	M. Conne	suppléante en attente
Jouxens-Mézery :	Mme	M. de Preux	suppléante Mme M. Verrey
Romanel s/L. :	M.	B. Fayet	suppléante Mme N. Pisani Ben Nsir
Cheseaux :	M.	J. Minns	suppléante Mme M. Gay Vallotton

Rapport du Président au Conseil de Fondation de l'EMS Primeroche pour l'année 20112

Lors de la séance du 1^{er} février, il a été décidé de fixer le montant du jeton de présence des membres du Conseil à fr. 100.- par séance et ceci pour toute la durée de la législature. Le budget 2012 a été accepté avec un excédent de recettes de fr. 18'965.-. Le Conseil a d'autre part demandé à l'organe consultatif d'examiner la prise en charge à l'EMS Valamour.

Lors de la séance du 25 avril, les comptes 2011 ont été adoptés avec un résultat positif de fr. 38'639.99. Le rapport d'activité de la direction a également été adopté, ainsi que celui de l'organe consultatif de contrôle. Le crédit de construction pour l'EMS le Grand Pré à Cheseaux sera fourni par la BCV suite à un appel d'offres.

Au moment où s'est tenue notre 3^{ème} séance de l'année, le 29 août, le chantier du Grand Pré avait commencé. La pose de la première pierre a été agendée au 3 septembre. Le Conseil a pris connaissance du montant de l'évaluation de la valeur de la Cordée.

Lors de la séance du 12 décembre, le budget et le plan d'investissement 2013 ont été discutés, mais pas adoptés, car non finalisés. Le Conseil a décidé de maintenir la trésorerie sur un compte courant. L'évaluation de tout le personnel a été effectuée. Une étude d'architecte a montré que les travaux envisagés à Valamour pour en faire un centre alternatif se montent à fr. 560'000.-.

1.3.5. Sortie des Aînés

Le 5 octobre 2012, la Municipalité a invité les Aînés de notre Commune à un délicieux repas (concocté par une équipe de cuisine efficace et dynamique) à la salle de Prazqueron, nouvellement rénovée. L'animation de ce moment festif a été confiée au magicien-pickpocket MIKADO et aux "Mariachis de Suiza", groupe de musique mexicaine. La journée fut unanimement appréciée par tous les participants.

1.3.6. Parlement des Jeunes Buyá tsa

Le Parlement des Jeunes est une Commission consultative de compétence Municipale. Il dispose d'un petit budget annuel et est relié au Conseil communal par la Commission de Jeunesse.

Cette dernière est composée de

- Mme Catherine Staub, Présidente
- M. Guillaume Dériaz
- Mme Claudia Perrin jusqu'au 31 octobre 2012, et M. Fabio Skory dès le 1 novembre 2012



Le Parlement est ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans, suisses ou étrangers, et domiciliés sur la Commune de Romanel s/L., ou dans l'enclave du Taulard.

Son Assemblée Générale de Constitution a eu lieu le 1^{er} mai 2012. Le Règlement du Parlement a été adopté lors de cette séance et entériné par la Municipalité au Conseil municipal du 7 mai.

Le Comité Directeur se compose de 7 jeunes, et est présidé par Kimyan Fluckiger.

Forte de 15 membres, la 1^{ère} plénière a siégé le 25 septembre 2012.

Projets 2012

- a) La Municipalité souhaitant impliquer concrètement le Parlement dans des projets communaux touchant les jeunes, un de ces membres fait partie du groupe de travail "Bâtiment d'Utilité Publique du Brit" et un autre de celui du "Périmètre de la Gare".
- b) Le projet DVDthèque a été finalisé. L'ouverture officielle du local, sis au rez de la Villageoise, s'est déroulée le 13 janvier 2012. L'endroit a été meublé et décoré par les jeunes responsables, présents tous les vendredis (hormis pendant les vacances scolaires) en fin d'après-midi. Ils gèrent également les 600 DVD à emprunter et la liste de 30 adhérents.
- c) Depuis fin 2011, 7 jeunes du Parlement s'occupent de la distribution du journal local, Romanel-Info.
- d) Pour rappel, ROMADO est un site Internet (www.romanel-sur-lausanne.ch puis cliquer ROMADO dans la page d'accueil) qui permet de mettre en lien entreprises/particuliers et jeunes pour proposer des petits jobs. Le contrôle strict des inscriptions et de la sécurité est assuré par l'Administration communale. Le Parlement et ses activités sont donc lancés. Les jeunes sont motivés mais, comme tout un chacun, vieillissent... Le grand défi de 2013 (et des années suivantes) sera son renouvellement.

2. Affaires culturelles

2.1. Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise

La très haute qualité de la vie culturelle offerte à Lausanne est reconnue hors des frontières cantonales et mérite d'être soutenue.

La contribution annuelle forfaitaire de la Commune au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise est de CHF 36'000.--. L'attribution de la somme est laissée à la libre disposition du Comité de gestion.

En 2012, la subvention des Communes du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise représente le 3.43% du montant prévu au budget 2012 de la Ville de Lausanne pour les 4 institutions soutenues par le Fonds, soit un montant de CHF 810'000.-- (idem 2011) qui a été réparti comme suit :

- Opéra de Lausanne	CHF 247'500.-
- Théâtre de Vidy	CHF 242'500.-
- Bèjart Ballet Lausanne (BBL)	CHF 160'000.-
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)	CHF 160'000.-

Théâtre Vidy-Lausanne

L'année 2012 a été marquée par le décès, le 18 avril, de René Gonzalez, directeur du Théâtre depuis 1990. La direction ad intérim a été confiée à René Zahnd, directeur adjoint, et Thierry Tordjman, administrateur. Une procédure de mise au concours puis de sélection d'un nouveau directeur a été mise en place par le Conseil de la Fondation pour l'art dramatique aboutissant à la nomination en fin d'année de Vincent Baudriller, directeur du Festival d'Avignon. Celui-ci prendra ses fonctions en septembre 2013.

Plus de 77'000 spectateurs, dont 4'800 adhérents, ont assisté aux 46 spectacles (544 représentations).

26 productions (597 représentations) ont été présentées dans seize pays dont la Corée du Sud et Taïwan. A relever la reprise en Chine de *Flowers in the Mirror*, opéra chinois, créé en 2010 au Théâtre du Jorat par Vidy.

Le Théâtre était également présent à Avignon avec *André*, un spectacle de Marie Rémond, qui a été l'un des succès du Festival Off.

En 2012, les créations ont été légion et le Théâtre a encore une fois proposé une programmation où dialoguent les formes et les langages, présentant le travail de certains metteurs en scène venus de l'Est, tels Vlad Troitskyi (Ukraine) ou Vladimir Pankov (Russie), des propositions francophones signées Rodand Auzet (*Histoire du soldat*), Emmanuel Meirieu (*De beaux lendemains*), Valère Novarina (*L'atelier volant*) ou Marie-Louise Bischofberger (*Une petite douleur*). Les arts du cirque ont drainé un large public avec notamment les spectacles du Cirque Aïtal ou des Colporteurs. Certains artistes ont poursuivi des recherches à la confluence des expressions, tels le duo Zimmerman/De Perrot avec *Hans was Heiri*, Roland Auzet avec *Tu tiens sur tous les fronts*, Pierre Rigal avec *Théâtre des opérations* et Aurélien Bory avec *Plexus*.

Du côté des metteurs en scène, artistes et compagnies de la région, Gilles Laubert, Michel Viala, Julien Mages, Dorian Rossel, Gianni Schneider ou encore Jacob Berger, ont marqué le Théâtre de leur présence, de même que des groupes développant une démarche particulière tels que la 2b Company et la Compagnie Mezza-Luna.

A relever le travail de médiation culturelle fourni en direction des jeunes, des milieux scolaires et des malentendants avec des expériences pilotes d'audiodescription.

Bèjart Ballet Lausanne (BBL)

Plus de 157'000 personnes (105'000 en 2011) dont environ 22'500 à Lausanne ont assisté à la vingtaine de ballets (86 représentations dont 15 à Lausanne) présentés par le Bèjart Ballet Lausanne dans onze pays (France, Grèce, Espagne, Russie, Italie, Allemagne, Slovénie, Brésil, Colombie, Belgique, Suisse).

C'est un double anniversaire qui a marqué l'année 2012, à savoir les 25 ans du Béjart Ballet Lausanne et les 20 ans de l'Ecole-Atelier Rudra (voir ci-dessous). A cette occasion, une journée portes ouvertes a été organisée le 8 juillet à Beaulieu. Ce sont plus 2'500 visiteurs qui ont assisté aux classes et répétitions en public, ainsi qu'aux cours de l'Ecole-Atelier Rudra avec la participation d'élèves invités de diverses écoles romandes de danse. Dans ce cadre, une représentation gratuite du *Presbytère n'a rien perdu de son charme, ni le jardin de son éclat* a été donnée au Théâtre de Beaulieu.

Auparavant, le BBL a démarré l'année par une tournée en France. Puis après un passage au mois de mars à Genève, Bilbao, Avignon et St-Petersbourg, la Compagnie s'est produite en avril au Palais des Congrès de Paris avec *Dionysos*, *Aria* et *Boléro* qui ont conquis plus de 19'000 spectateurs. Après plusieurs spectacles en Allemagne, le BBL a présenté aux quelque 11'000 spectateurs de Beaulieu le ballet *Light*, de Maurice Béjart, repris par Gil Roman. La compagnie s'est ensuite produite à Friedrichshafen, puis à la Maison de la Danse à Lyon avec cinq représentations du programme contemporain. Au mois de juin, les Grecs (12'500 spectateurs) puis les Italiens ont pu respectivement applaudir *Dionysos*, *Syncope* et *Boléro*, ainsi que *Presbytère*. Après les festivités du mois de juillet et la pause estivale, les danseurs de la Compagnie se sont envolés pour une tournée en Amérique du Sud qui les a conduits au Brésil et en Colombie. Au mois de novembre, le BBL a enchaîné avec une tournée en Belgique. Après Anvers, Gand et Bruxelles, c'est la Ville de Turin qui a vu la Compagnie se produire avec notamment une représentation de *Boléro*, dansée par Aurélie Dupond, danseuse étoile de l'Opéra de Paris. Enfin deux programmes sont venus clore l'année des 25 ans du BBL au Théâtre de Beaulieu avec notamment les créations de deux chorégraphes invités : Tony Fabre (*Empreintes*) et Julio Arozarena (*Aguas*).

Opéra de Lausanne

Après cinq ans d'exploitation hors les murs et deux ans de travaux de rénovation, la réouverture de l'Opéra de Lausanne a eu lieu le 3 octobre 2012 avec *L'Elisir d'Amore*. Ce sont 25'661 spectateurs qui ont assisté, tout au long de l'année, aux différents événements proposés par l'Opéra, à savoir quatre opéras : *Alcina*, *Falstaff*, *L'Elisir d'Amore*, *Orphée aux Enfers* (dix-huit représentations), deux opéras en version concerts (*Phaëton* et *L'Artaserse*, trois représentations), trois concerts et un midi-récital (quatre représentations), un ballet (trois représentations) et trois répétitions générales publiques.

Pour la deuxième fois, l'Opéra de Lausanne est parti en tournée avec La Route Lyrique, pour 21 représentations, du 15 juin au 22 juillet, de Mézières à Martigny en passant par Vichy, la Tour de Gourze et le Château de Coppet.

A relever également la participation de l'Opéra de Lausanne au Festival d'Opéra Avenches qui a présenté aux arènes *La Bohème* dans une mise en scène d'Eric Vigié.

Malgré les difficultés liées à l'exploitation hors les murs pour une partie de l'année, l'Opéra a poursuivi sa mission pédagogique. La dernière saison d'exploitation hors les murs ne comportant pas de spectacle jeune public, ce ne sont que 2'200 jeunes (contre 5'500 en 2011) qui se sont familiarisés à l'opéra à l'occasion des spectacles présentés, des ateliers lyriques, de visites guidées, de rencontres avec les artistes, de la découverte des ateliers de construction de décors ou des répétitions générales. Dès octobre, un nouveau projet pédagogique a vu le jour : des récitals de 45 minutes destinés au tout jeune public. Plus de 370 enfants de quatre à sept ans ont été accueillis et ont pu faire la connaissance avec le monde lyrique présenté par deux chanteurs.

Orchestre de chambre de Lausanne (OCL)

L'Orchestre de Chambre de Lausanne a donné 86 concerts dont 65 à Lausanne (pour 48'000 auditeurs), 19 en Suisse y compris l'Opéra d'Avenches (pour 33'000 auditeurs) et 2 à l'étranger (pour 2'500 auditeurs). Les spectateurs de l'Opéra ont également eu l'occasion d'entendre l'OCL depuis la fosse d'orchestre à la Salle Métropole, au Théâtre de Beaulieu et à l'Opéra de Lausanne.

L'OCL a produit dix concerts d'abonnement, donnés à deux reprises, soit vingt représentations (19'070 auditeurs) dont un sous la direction de Michel Corboz dans la *Passion selon Saint Matthieu* de Johann Sebastian Bach.

En Suisse, l'OCL s'est produit à Genève, la Chaux-de-Fonds, Saanen, Fribourg, Martigny, au Théâtre du Jorat à Mézières pour six représentations dans une salle comble d'une version scénique du *Requiem* de Mozart, à Lucerne dans la prestigieuse salle du KKL, ainsi que dans le cadre du Festival d'Opéra à Avenches pour six représentations de *La Bohème*. A l'étranger, l'Orchestre s'est produit au Théâtre des Champs-Élysées à Paris et à l'auditorium Lingotto à Turin.

Sur le plan discographique l'OCL a terminé l'enregistrement des quatre *Symphonies* de Schumann. Une nouvelle collaboration a également vu le jour avec un autre label pour l'enregistrement des quatre *Concertos pour clarinette* du compositeur Louis Spohr. A mentionner aussi l'enregistrement live pour la RTS des *Concertos pour piano* de Ludwig van Beethoven en vue de la publication d'un DVD.

Le comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise est composé de :

Présidente	Mme Claudine Wyssa, Syndique, Bussigny
Vice-Présidente :	Madame Geneviève Hochstrasser, Conseillère municipale, Le Mont-sur-Lausanne
Trésorier :	Monsieur Bertrand Henzelin, Conseiller municipal, Prilly
Membres :	Madame Anne-Claude Studer, Conseillère municipal, Ecublens Madame Christine Canu, Conseillère municipale, Romanel s/L. Monsieur Marc Zolliker, Conseiller municipal, Pully
Invité :	M. Fabien Ruf, chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne
Secrétaire :	Mme Christine Keberlé Joyet, Prilly

2.2. Ecoles : soutien à la culture

La classe CYP2 de Mme O. Hoyois a participé à "l'Atelier Lyrique" de l'Opéra de Lausanne, visitant ainsi les coulisses, et plus particulièrement la partie dévolue aux costumes et au maquillage. Ils ont également pu écouter des airs d'opéra chantés par les artistes.

La sortie fut enrichissante et très satisfaisante.

2.3. Ecoles de musique Cheseaux-Romanel s/L.

Rapport de M. Michel Amsler, Président

226 élèves inscrits, 277 cours hebdomadaires donnés. 62 élèves ont passé un examen d'instrument, 9 ont eu un examen de solfège, parmi lesquels 2 ont obtenu leur certificat AVCEM.

- 21 juin 2012 : le groupe de musique de chambre (adultes), sous la direction de Jorge Lucca, a donné un concert au Musée Historique de Lausanne (MHL).
- 19 juin : audition de batterie et guitare électrique par les élèves de Sylvain Grimm et Olivier Magistra.
- 17 juin : grande audition de fin d'année de l'EMCR, participation de toutes les classes.
Ces auditions ont eu lieu à la grande salle de Cheseaux, la salle de Prazqueron étant en travaux. D'ailleurs, le puzzle-casse-tête qu'a représenté tous ces déménagements de cours et d'instruments (piano à queue) a finalement été résolu sans dommage ! Merci à toutes les bonnes volontés qui nous ont aidés à réaliser cet "exploit".
- 16 juin, à Cheseaux : concert des dix ans de l'orchestre de clarinettes du Léman (Lignum Harmonicum), sous la direction d'Andréa Baggi, Premier concert de cet ensemble, en mai 2012 à Romanel s/L. (Prazqueron).
- 3 juin, à Epalinges : concert du groupe de musique de chambre des "plus jeunes" (dit aussi Piccolo) sous la direction de Jorge Lucca.
- Fin février, à la salle de rythmique des Esserpys, le groupe Piccolo et celui des "Jeunes", sous l'impulsion de Jorge Lucca, ont offert une démonstration/porte ouverte au public.

- 11 février, à l'église de Romanel s/L. : récital de guitare offert par Albert Pia.
- Fin 2011 : plusieurs auditions de classe (violon, violoncelle, flûte et piano). Belle participation du public.
- A l'initiative du comité des Concerts de Cheseaux, des élèves avancés de l'EMCR ont participé au programme des concerts 2012. Marouan Hemma et Stéphane Oppliger (Guitare), Jeremie Bezençon (Accordéon) et Yann Charbon (Piano). Merci à eux pour leur engagement et pour le travail que cela représente.

L'EMCR a participé activement aux travaux préliminaires à la construction de la "Maison des sociétés", à Cheseaux. Malheureusement, la réalisation de ce beau projet ne sera pas possible, nous le regrettons tous ! L'EMCR participe aussi aux travaux du nouveau conseil d'établissement de la Chamberonne, comme représentante du milieu associatif.

Andrea Baggi, professeur de clarinette, a cessé son activité. Blaise Ubaldini le remplace.

Depuis le 1^{er} août 2012, l'EMCR vit le démarrage de l'application de la nouvelle loi cantonale (LEM). Les effets de celle-ci sont encore peu visibles, mais les conditions de travail, ainsi que les droits et devoirs relatifs entreront effectivement en vigueur dès le 1^{er} août 2013.

L'EMCR remercie toutes les personnes qui ont rendu possible son activité, plus particulièrement les deux Communes de Cheseaux et de Romanel-sur-Lausanne, l'AIP (Association Immobilière de la Paroisse de Cheseaux-Romanel s/L.-Vernand), et Olga Hartwig (fiduciaire à Cheseaux).

3. Cultes

Préambule

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux qui souhaitent prendre connaissance de l'organisation et des actions menées par les Communautés Protestantes et Catholiques rattachées à notre Commune peuvent s'informer sur leurs sites internet respectifs.

3.1. Paroisse réformée EERV Cheseaux-Romanel s/L.et Vernand

Rapport du Conseil de paroisse, par Mme Nicole Bovey et M. Eric Wagnières, coprésidents

Notre communauté vit au rythme de ceux qui l'animent et de ceux qui y participent. Nous sommes toujours soucieux de l'accueil et de la convivialité tout au long de l'année.

La Paroisse protestante se réunit chaque dimanche au culte et pour les fêtes chrétiennes habituelles dans les 2 églises villageoises. Nos cultes sont célébrés, alternativement à 9h15 dans un temple, et à 10h45 dans l'autre, ou lors de cultes uniques à 10h. Ils sont annoncés dans le journal Bonne Nouvelle. Actuellement la chronique du lieu est rédigée par un membre du conseil paroissial, de même que le site paroissial consultable sur eerv.ch. Les grands journaux reprennent brièvement ces informations.

Une équipe de prédicateurs laïcs concourt 2 fois par semestre à l'animation des cultes.

Nous bénéficions d'un groupe d'organistes formés qui mettent leurs talents à partager l'accompagnement musical des services, y compris pour les recueils de la Fondation de Vernand et lors des mariages et enterrements. Des musiciens associés apportent leur concours au moment des fêtes. Gros bémol, la Paroisse porte seule, financièrement, l'entretien des orgues de nos deux églises (CHF 25'000.- tous les 10-15 ans) depuis leur acquisition et installation. Nous peinons à regarnir les Fonds qui y pourvoient !

Les églises sont fleuries par une équipe de personnes qui magnifient les lieux en relation avec les possibilités des végétations de saison, avec un souci de belle simplicité.

Des "petits cafés" sont offerts à la sortie des cultes, permettant la fraternité d'un contact.

Un groupe de personnes est aussi présent pour accompagner des célébrations avec les hospitalisés au CHUV (3 à 4 fois dans l'année).

Cette année a été marquée par l'installation de nos deux pasteurs, le 25 mars à Cheseaux. Madame la pasteure Catherine Dietiker, à 100%, et Monsieur le pasteur Etienne Rochat (50%) animent la vie paroissiale en bonne complémentarité. Nous profitons pleinement de leur vitalité et leur charisme. Monsieur E. Rochat, étant ministre de coordination de notre Région 3, Les Chamberonnes, pour son autre 50%, a œuvré aux côtés du Conseil

Régional pour créer une nouvelle entité régionale regroupant les 10 paroisses depuis Froideville jusqu'au lac à St Sulpice. Nous avons fêté la fusion de nos deux régions le 29 avril.

Pour alimenter nos finances paroissiales et assurer nos engagements, nous proposons plusieurs manifestations: Notre Journée de Rencontre et d'Offrande en début mai à Cheseaux et notre Soirée d'automne de début novembre à Romanel s/L. sont des invitations conviviales à partager un repas et à nous rassembler pour échanger, ce sont des moments de réjouissance et de vrai partage !

Le Feu de l'Avent sur La Rochettaz à Cheseaux a connu un beau succès .

Le conseil paroissial édite trois courriers annonçant les activités de saison, complétés par un appel à la générosité. De nombreux facteurs bénévoles postent nos courriers.

Nous sommes très attentifs à accueillir les nouveaux habitants et cherchons le contact avec toutes celles et ceux qui désirent vivre leur foi en communauté.

Environ 70 bénévoles animent les rencontres avec les enfants et les ados, visitent les malades et les personnes âgées. Une équipe laïque réunit et anime des rencontres pour et avec les aînés ; ce groupe « Fil d'Argent » se rassemble une fois par mois, sauf vacances d'été, souvent le vendredi après-midi. D'autres sont occupés pour la création de documents ou affiches, lecteurs ou à l'accueil pour les cultes, la mise sous plis, facteurs ou encore fleuristes.

Le conseil paroissial formé de 8 membres travaille, avec les pasteurs, à la coordination et participe aux activités. Chaque mois, une réunion de conseil les rassemble et un bureau composé des ministres, des co-présidents et de la secrétaire prépare les réunions du Conseil et suscite des projets. Il a pour mission d'assurer la continuité de la vie paroissiale pour le lendemain et l'avenir. Les missions et grandes décisions, incluant budget, rapports et comptes annuels, de même que le suivi et son contrôle sont du ressort de l'Assemblée paroissiale qui se réunit 2 fois l'an, au printemps et en automne en assemblée générale. Toute personne domiciliée sur le territoire de la Paroisse, confessant sa foi protestante, et âgée de plus de 16 ans, est invitée à participer aux décisions et à la vie de la Paroisse. La réunion de ces deux assemblées générales se tiennent un dimanche après le culte de 9h15 dans un des 2 temples. Les Municipalités et nos représentants au Synode, ceux de notre Région 3 et de la Communauté catholique y sont cordialement invités.

Nous remercions nos autorités pour leur suivi et leur diligence. Nos rapports sont toujours cordiaux et empreints d'estime réciproque. Nous rencontrons régulièrement nos Municipales responsables des cultes : Mesdames Christine Canu, pour Romanel s/L. et Michèle Gay Vallotton, pour Cheseaux. Nos contacts avec la Commune de Lausanne par Monsieur le Municipal Oscar Tosato sont toujours bons, mais distants.

Nos Communes ont dernièrement renouvelé les installations de sonorisation de nos temples, avec boucle magnétique pour malentendants, car l'Office fédéral des télécommunications ayant modifié ses ordonnances nos microphones sans fil n'étaient plus aux normes. Nous avons pu concrétiser la réalisation d'un lutrin de lecture pour Cheseaux, semblable à celui de Romanel s/L., qui apporte toute satisfaction

Nous bénéficions de 2 maisons de paroisse : La Concorde à Romanel s/L. et l'Ancienne cure à Cheseaux. L'Association Immobilière Paroissiale, entité autonome de gestion, avec son comité et assemblée de membres cotisants gèrent ces deux maisons. Comme la nouvelle loi cantonale le précise, "les Communes soutiennent les paroisses en mettant à disposition des locaux appropriés pour leur fonctionnement". Nous sommes donc en tractation pour régulariser ces dispositions et trouver un terrain d'entente et de collaboration avec nos Communes et l'AIP. Nous devons absolument trouver un consensus, nos finances paroissiales ne peuvent plus supporter les loyers. Délégués du conseil paroissial, Monsieur Jean-Paul Bovey et Madame Nicole Rod demandent à être remplacés en 2013.

Avec la Communauté catholique de Cheseaux-Romanel s/L., rattachée à la Paroisse de Prilly-Bon Pasteur, nous exerçons l'œcuménisme sur plusieurs niveaux: lors des réunions de l'Eveil à la Foi des plus jeunes et leur famille, des célébrations de l'Unité, des Soupes Solidaires de Carême et des Noël's villageois, nous unissons nos forces et partageons joyeusement nos espérances. Lors de ces deux célébrations théâtrales en décembre, un groupe de 43 enfants ! a réjoui un nombreux public en interprétant et en chantant le message de Noël. L'auberge débordait de vie !

La commission œcuménique est composée d'un petit nombre de personnes ; il sera indispensable de l'enrichir !

- Ch. de la Judée Adjonction.
Construction d'un local de rangement pour la salle polyvalente.
Rénovations intérieures et changement de destination d'anciens vestiaires. Mise en conformité AEAI de l'ensemble du Complexe communal
- En Félezin Nouvelle station de télécommunication pour la téléphonie mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et de Orange Communication
- Ch. de Sous-Mont 5A Adjonction. Pose de cinq panneaux solaires thermiques en toiture
- Ch. du Brit 25 Adjonction. Mise en place de panneaux solaires thermiques pour le préchauffement de l'eau chaude sanitaire env. 20 m²
- En Félezin Transformation. Adaptation des surfaces commerciales et des façades
- Ch. de l'Orio 29 Création de places de stationnement pour le Service du feu et de la voirie
- Ch. du Raffort Permis d'implantation. Démolition des bâtiments ECA Nos 514, 253, 321. Construction d'un bâtiment administratif et artisanal avec parking souterrain pour 46 voitures et 18 places de parc extérieures
- Rte d'Echallens 34 Construction d'un immeuble MZ-AITR y.c. bâtiment administratif, ateliers, dépôts et places extérieures
- Ch. des Mésanges 2 Construction d'une nouvelle station de base de téléphonie mobile
- Ch. du Taulard 11B Construction d'une véranda non chauffée
- Ch. des Terreaux 6 Construction d'un loft dans les combles

4.3. Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2012

10 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés :

- Ch. des Terreaux 1B Réhabilitation de deux appartements et création de deux Duplex
- Ch. du Brit 25 Mise en place de panneaux solaires thermiques pour le préchauffement de l'eau chaude sanitaire env. 20 m²
- Ch. des Vernes 6 Installation de panneaux solaires thermiques d'une surface de 18 m², intégrés à la toiture
- Ch. des Epinettes 1 Fermeture du sas d'entrée, extension de la salle d'aérobic, transformation de l'espace bien-être, création d'un spa
- Ch. de la Judée Construction d'un immeuble de 6 appartements et d'un immeuble de 12 appartements en PPE avec parking enterré de 23 places
- Ch. des Terreaux 1 Aménagement d'un chemin piétonnier
- Ch. de Rebaterele 1 Construction d'un local à outils accolé au garage existant
- Ch. des Golliettes 21 à 31, Esserpys 12 à 20 Pose de 170 m² de capteurs solaires thermiques
- Ch. de l'Orio 25 Création d'un appartement au rez-de chaussée en lieu et place du restaurant; changement d'affectation
- Rte d'Echallens 34 Utilisation du terrain, suite à la démolition du bâtiment ECA No 247

4.4. Dispenses d'enquête publique, selon art. 111 LATC

- Ch. de la Coffette 13	Modification d'un mur de soutènement et entretien des aménagements extérieurs
- Ch. de la Crétaz 1	Remplacement de la chaudière et suppression de la citerne
- Rte d'Echallens 11	Rénovation de la toiture du bâtiment existant
- Rte de Lausanne 15	Installation d'un container fermé dans la cour de l'immeuble
- Rte de Lausanne 17	Remplacement des stores en toile par un système à lamelles en aluminium (pour terrasse non couverte au café-restaurant "La Coccinelle")
- Ch. de l'Orio 16	Rénovation des façades
- Ch. de Rebatereil 8	Mise en place d'une clôture en treillis
- Ch. du Taulard et ch. du Brit	Extension de la zone parcage

4.5. Commission technique et de salubrité (C.T.S)

Composition :

Mme C. Canu, Municipale, Présidente	
ou M. S. Auer, Ingénieur communal	
M. S. Rochat, Collaborateur technique	<i>jusqu'au 14.10.2012</i>
Mme N. Zurich, Collaboratrice technique	<i>à partir du 24.09.2012</i>
M. O. Lyon, architecte-conseil	
M. P. Porqueddu, ingénieur (selon les cas)	
M. J.-J. Lambelet, ramoneur (selon les cas)	
M. le Dr. Giorgis	

En 2012, la C.T.S. a tenu 3 séances au complet, et effectué de nombreuses visites, impliquant l'un ou l'autre de ses membres, au cours desquelles elle a procédé au contrôle des constructions, en vue de l'octroi des permis d'habiter ou d'utiliser.

4.6. Sécurité des chantiers

Le mandat de surveillance des chantiers a été attribué au bureau C. + R. Veillard, Yvonand, qui a présenté toutes les compétences pour réaliser ces prestations.

Ces contrôles sont réalisés sur la base du Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC2003), qui fixe le cadre réglementaire en application de l'art. 90 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

D'une manière générale, le préposé communal intervient directement auprès des entreprises pour faire effectuer les mises en conformité.

- Des rapports de contrôles sont établis à l'attention de l'autorité et, selon nécessité, copie est transmise à l'entreprise, la SUVA, ou autres si concernés.
- Si les constats effectués sur un chantier et les mesures prescrites impliquent une décision municipale ou une intervention d'autres services, des contacts directs, des messages mails ou autres dispositions sont prises.

4.7. Bureau technique

L'effectif du bureau technique représente l'équivalent de 1.7 poste de travail environ et la répartition des occupations est représentée dans le tableau ci-dessous.

Description	Romanel-sur-Lausanne	Jouxtons-Mézery
Secrétaire	32.5 %	---
Collaborateur(trice) technique	37.5 %	25 %
Ingénieur communal	100 %	---
Total	170 %	25 %

L'organisation du temps de travail mis en place permet de respecter les conditions de l'accord avec Jouxtons-Mézery, tout en offrant une disponibilité quotidienne et régulière à la population. Le cahier des charges est vaste et comprend notamment la police des constructions, l'urbanisme et les infrastructures routières et souterraines. D'autres missions viennent se greffer, telles que l'infrastructure informatique, délégué du BPA (Bureau de Prévention des Accidents) et expert communal en protection incendie. L'année 2012 a été marquée par une forte implication dans les projets liés au développement de la Commune.

Durant l'été 2012, M. Stéphane Rochat, collaborateur technique au sein du Bureau Technique, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière et d'accepter un poste à plein temps dans une commune de la Vallée de Joux. Dès lors, les démarches de recherche d'un(e) nouveau(elle) collaborateur(trice) ont rapidement débuté par la publication d'une offre d'emploi basée sur un temps partiel de 62.5% (équivalent au temps de travail de M. Rochat). À l'issue de la procédure de sélection de nombreux candidats, la Municipalité a décidé d'engager Mme Natacha Zurich dès le 24 septembre 2012. Diplômée Architecte HES, Mme Zurich a pu rapidement reprendre les dossiers en cours à Romanel s/L. et à Jouxtons-Mézery et la Municipalité a présenté notre nouvelle collaboratrice technique au Conseil Communal lors de sa séance du 11 octobre 2012.

4.8. Projets spéciaux

Rénovation du centre commercial Migros

Le chantier, démarré en avril 2011, a continué tout au long de 2012, avec l'implication de nombreuses entreprises. Des contrôles liés à la prévention des accidents dus au chantier et à la protection incendie ont été régulièrement réalisés.

Les travaux se poursuivront en 2013.

5. Divers

Passeports-vacances

Les amateurs du passeport-vacances ont été au nombre de 19 pour le "traditionnel" et 1 pour le "farniente", à profiter des nombreuses activités offertes.

Les activités proposées par la Commune de Romanel-sur-Lausanne ont été les suivantes :

- Atelier cerf-volant (organisé par M. Yves Pichonnat)
- Comprendre les chiens (organisé par M. Sacha Kern)
- Avec les pompiers (organisé par M. Sacha Kern).
- Initiation guitare et batterie (organisé par M. Grégoire Turini)

CHAPITRE V			Dicastère de M. Daniel CROT		
1. Instruction publique	2. Police	3. Contrôle des habitants	4. Service du feu	5. Protection civile	6. Sécurité sociale

Effectif :	Ecoles	1 directeur 4 institutrices à plein temps } 20 institutrices à temps partiel }	M. A. Nikles voir tableau
	Police	1 assistant de police administrative	M. J.-M. Cornu
	Contrôle des habitants	1 préposée	Mme M. Cuche
	Culture :	1 bibliothécaire	Mme I. Hirschi <i>jusqu'au 30.06.12</i> Mme C. Gonzalez Tornare <i>dès le 01.08.12</i>

1. Instruction publique

1.1. Généralités - compétences

Rappelons brièvement que c'est le DFJC, Département de la formation et de la jeunesse et de la culture - Direction générale de l'enseignement obligatoire, qui assume la conduite de l'école.

Par le biais de l'enveloppe pédagogique, c'est le Conseil de direction (Directeur + Doyens) qui organise la répartition de l'enseignement et décide du nombre de classes.

Les directeurs ont une large compétence dans les domaines pédagogique et administratif; ils assurent le contact avec les parents et sont en relation fréquente avec les Autorités et les Commissions.

Les Communes assument la mise à disposition des locaux scolaires et assurent leur entretien. Les Municipalités établissent le budget scolaire et tiennent les comptes.

1.2. Organisation des écoles de Romanel-sur-Lausanne

Tous les élèves du cycle initial (CIN) et des deux cycles primaires (CYP1 et CYP2) sont scolarisés dans la Commune.

Collèges des Esserpys : 2 classes CIN

Collège du Rosset : 2 classes CYP1

Collège de Prazqueron : 2 classes CIN, 2 classes CYP1 et 4 classes CYP2.

Pour les classes secondaires (+5 à +9), Romanel-sur-Lausanne est rattachée à l'Arrondissement scolaire de Prilly qui comprend les Communes de Bournens, Boussens, Sullens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne.

L'Arrondissement compte deux établissements secondaires: celui de la Chamberonne (anciennement Cheseaux-sur-Lausanne), dirigé par M. Michel Haslebacher et celui de Prilly dirigé par M. Sylvain Corday.

L'établissement secondaire de la Chamberonne accueille les élèves du cycle de transition (5^{ème} et 6^{ème}), ainsi que les élèves de 7^{ème} à 9^{ème} de la voie secondaire à options et de la voie secondaire générale des Communes de Bournens, Boussens, Sullens, Cheseaux-sur-Lausanne et quelques élèves de Romanel-sur-Lausanne.

Les élèves de la voie secondaire de baccalauréat de ces Communes, ainsi que les autres élèves des Communes de Jouxten-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Prilly sont scolarisés à l'établissement secondaire de Prilly.

21 élèves de Romanel s/L. vont à Cheseaux.

177 élèves de Romanel s/L. vont à Prilly.

Le rapport détaillé du directeur de l'établissement scolaire de la Chamberonne est à disposition auprès du Greffe municipal, sur demande, pour les personnes intéressées.

1.3. Rapport d'activité de l'ECOLE PRIMAIRE de Romanel s/Lausanne

La plus grande partie de la suite de ce rapport d'activité de l'école primaire a été élaborée par M. A. Nikles, directeur.

1.3.1. Corps enseignant

Départs

M.me Monica Bovay, institutrice primaire, a pris sa retraite après 35 années d'enseignement à Romanel s/L.
Mme Isabelle Hirschi, institutrice primaire, a pris une année sabbatique.

Devoirs surveillés

A fin août 2012, 26 élèves vont aux devoirs surveillés les lundis, mardis et jeudis, de 15h.45 à 17h.15. Ils sont répartis en deux groupes.

Personnel enseignant au 27 août 2012

Degré	Nom Prénom	A plein temps	A temps partiel
CIN	Chassagnot Marjorie		14/24
	Collet Chebbaa Murielle		10/24
	Fellrath Sybille		2/24
	Fleischmann Françoise	24/24	
	Repond Evelyne		22/24
	Valencia-Bandelier Nadia	24/24	
CYP1 (1P)	Fischer Milena		14/28
	Jaccard Martine		14/28
	Moillen Valérie		16/28
	Baudat Christelle		12/28
CYP1 (2P)	Baudraz Anne		22/28
	Bitz Vanessa	28/28	
	Corciulo Maria		6/28
CYP2 (3P)	Bovey Brigitte		22/28
	Chatelan Sonia	28/28	
	Maistrello Sandra		6/28
CYP2 (4P)	Frei Véronique		14/28
	Hoyois Odile		16/28
	Strummiello-Piscitelli Carmen		14/28
	Sudan Diana		12/28
ACM-ACT	Fischer Milena		2/28
	Lombardo Nathalie		14/28
Appui	Jaccard Martine		8/28
CIF*	Varidel Patricia		4/28
Devoirs surveillés	Camacho Sandrine		X
	Eggimann Nancy		X
	Konic Marianne		x
Educ physique	Bourgeois Catherine		4/25
Informatique	Good Chantal		1/28

- CIF = Cours intensifs de français pour élèves non francophones.

1.3.2. Elèves

Répartition des élèves au 1^{er} octobre 2012

Degré	Nbre classes	Garçons	Filles	Total	Moyenne
Cycle initial (CIN)	4	30	30	60	15,0
CYP1 (1P)	2	16	20	36	18,0
CYP 1 (2P)	2	17	15	32	16,0
CYP2 (3P)	2	19	18	37	18,5
CYP2 (4P)	2	26	17	43	21,5
Totaux	12	108	100	208	17,3

Evolution de la moyenne des effectifs

	CIN	CYP	Total
Moyenne à la rentrée d'août			
01.10.2002:	18,75	18,11	18,30
01.10.2003:	19,50	18,56	18,85
01.10.2004:	17,75	19,75	19,08
01.10.2005 :	18,50	19,87	19,41
01.10.2006 :	20,75	18,00	18,91
01.10.2007 :	20,75	19,62	20,00
01.10.2008 :	17,40	21,00	19,61
01.10.2009 :	14,40	21,12	18,53
01.10.2010 :	16,25	20,50	18,38
01.10.2011 :	22,00	19,14	20,00
01.10.2012	15,00	18,50	17,33

Répartition des élèves suisses et étrangers

Sur 208 élèves de l'établissement primaire, 35 sont étrangers, soit 16.82 %. Les étrangers représentent 14 nationalités.

Elèves forains (Lausannois)

CIN : 8 élèves; CYP1 (1P) : 3 élèves; CYP1 (2P) : 3 élèves; CYP2 (3P) : 3 élèves; CYP2 (4P) : 7 élèves; soit au total 24 élèves.

Elèves de Romanel s/L. scolarisés dans d'autres Communes

1 élève CIN à Lausanne.

Elèves en écoles privées : 13 élèves.

Elèves en institutions : 1 élève.

1.3.3. Activités culturelles

Petit Chœur

A la rentrée d'août, une douzaine d'élèves fréquentent le Petit Chœur, dirigé par M. Jorge Lucca.

Les chanteurs et chanteuses répètent le vendredi après-midi dès 15.30 heures.

La traditionnelle soirée a eu lieu le 21 juin.

Bibliothèque "Papyrus"

Chaque classe s'est rendue à la bibliothèque et les enfants ont pu emprunter gratuitement un livre.

Concours Peytrequin

Le thème était «Clown».

Spectacles et activités culturelles

En décembre, toutes les classes ont assisté au spectacle "Punta Negra » par une compagnie du Congo, à la Salle polyvalente de Prazqueron.

1.3.4. Activités sportives

Camps

Classes CYP1 (2P): Mmes Moillen/Baudat
Course de deux jours dans le Gros-de-Vaud – en mai/juin.

Mmes Fischer/Jaccard
Camp d'été à Plan-Sépey – en mai

Classes CYP2 (4P) : Mmes Bovey/Hirschi et Chatelan
Camp de ski aux Mosses – en mars

Courses d'école :

Les classes ont effectué leur traditionnelle course d'école en mai et en juin. La Commune a accordé un subside de Fr. 16.00 pour les élèves du CIN et de Fr. 18.00 pour les élèves du CYP.

Natation

C'est Mme Catherine Bourgeois, maîtresse d'éducation physique, qui est responsable de cet enseignement. Les classes primaires ont pu se rendre à la piscine de la Fondation de Vernand une dizaine de fois chacune.

Animation gymnastique

Toutes les classes bénéficient d'une animation gymnastique donnée par Mme Bourgeois.

Les enseignantes ont participé à quatre séances durant l'année (en dehors de l'horaire scolaire). Lors de ces séances, des plans périodiques ont été distribués et commentés, la progression méthodologique d'un ou deux thèmes a été mise en pratique.

Maîtresses et élèves ont fait preuve d'enthousiasme lors de ces animations.

Prix "Evelyne Goin"

En mémoire de Mme Evelyne Goin, maîtresse d'éducation physique décédée le 31 décembre 1994, il a été constitué un fonds permettant de récompenser chaque année un élève. Ce prix est décerné à un élève ayant fait preuve de fair-play.

Pour l'année scolaire 2011-2012, c'est Maurice Wenker qui a reçu le prix "Evelyne Goin".

1.3.5. Services parascolaires

Service médical

M. le Docteur Bernard Giorgis a remplacé M. le Dr Wilfred-Eric Rusterholz, médecin scolaire, et a visité les classes CYP1 (1P).

Mme Monique Bonvin Hafen, infirmière scolaire, a quitté l'établissement en août 2012. Une réorganisation est en cours.

Service dentaire

M. le Docteur Willy Burri a effectué les contrôles de bouches des élèves durant le mois de février.

Education sexuelle

En novembre, comme chaque année, ProFa a donné deux périodes d'éducation sexuelle aux élèves de 4P. Les parents concernés ont été invités à une séance d'information.

1.3.6. Divers

Futurs élèves de 5^{ème} (cycle de transition)

En juin, la direction a invité les parents des futurs élèves de 5^{ème} à une séance d'information. M. Sylvain Corday, directeur de l'établissement secondaire de Prilly, Mme Anne-Françoise Bonard et M. Christian Baur, doyens du cycle de transition, étaient présents.

Futurs élèves du cycle initial

En juin également, la direction a invité les parents des futurs élèves du cycle initial à une séance d'information. Le Conseil de direction et les institutrices du CIN étaient présents.

Prévention routière

La Brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise est venue en janvier donner la traditionnelle leçon de prévention à toutes les classes.

Prévention des accidents par morsures (PAM)

Les deux classes de CYP1/1 ont bénéficié d'une animation sur le comportement à avoir envers les chiens. Ce cours a été donné en mai par des membres de la Société Vaudoise pour la Protection des Animaux (SVPA).

Prévention de la violence

En novembre, l'Association Romande pour la Prévention de la Violence est intervenue dans les classes du CYP2.

Respect de l'environnement

Toutes les classes ont été sensibilisées au tri des déchets et, en plus, les classes du CYP2 ont suivi une information sur les économies d'énergie.

Fête des écoles

Le samedi 9 juin, lors de la "Fête de l'Abbaye", les classes ont défilé à travers la Commune. Superbe cortège sur le thème du clown.

Pommes à la récréation

103 élèves ont bénéficié de la pomme à la récréation. La distribution s'est faite en 2 x 3 semaines.

Participation enfant : fr. 8.00 l'abonnement.

Ventes diverses

Quelques classes ont participé à la vente des timbres Pro Juventute et de symboles de Swissaid.

Informatique

Toutes les classes sont équipées d'au moins deux ordinateurs Macintosh, avec graveur CD et imprimante couleur à jet d'encre.

Les deux salles des maîtres sont équipées également d'un ordinateur, d'une imprimante laser et d'un scanner.

En outre, les enseignants ont la possibilité de disposer d'un appareil photo numérique, d'une caméra numérique et d'un beamer.

1.4. Rapport d'activité de l'ECOLE SECONDAIRE

Les rapports complets des établissements secondaires de Cheseaux et Prilly sont à disposition auprès du greffe pour les personnes intéressées.

Nous reproduisons ci-dessous le rapport annuel 2012, présenté par le comité de direction au conseil intercommunal de l'ASIGOS, du 27 mars 2013.

Rapport annuel 2012

de Monsieur Sylvain Corday, Directeur de l'établissement secondaire de Prilly

Rentrée scolaire

En août 2012, le nombre d'élèves est en légère progression (913 élèves) par rapport à l'année précédente (872 élèves).

48 classes ont été ouvertes, dont 18 au collège du Grand-Pré. Celui-ci a atteint sa pleine capacité avec les 325 élèves du cycle de transition.

Au collège de l'Union, les classes de l'OPTI, locataires jusqu'en juin, n'ont pas renouvelé leur demande de locaux et ne sont donc pas restées à Prilly. Leur présence pendant l'année scolaire précédente n'a posé aucun problème. Il reste donc les 588 élèves de la classe d'accueil et de 7^e, 8^e et 9^e années.

Corps enseignant

Les départs à la retraite de cette année confirment la tendance au renouvellement des équipes enseignantes. Outre Yves Herren, doyen de l'établissement, deux collègues ont fait valoir leur droit à la retraite : MM. Philippe Dony et Jean-Luc Zollinger.

L'établissement est très reconnaissant de leur engagement, de ce qu'ils ont apporté à l'école et leur souhaite une transition harmonieuse vers leurs nouvelles occupations.

Les nombreux enseignants arrivés l'an dernier ont été accueillis par les anciens qui ont facilité leur intégration. Ces derniers effectueront le même exercice cette année puisqu'on compte seize nouvelles et nouveaux enseignant-e-s titulaires, remplaçant-e-s, stagiaires dans l'établissement.

Conseil de direction

A la suite du départ d'Yves Herren, le conseil de direction s'est réorganisé et peut compter sur la collaboration de Muriel Cantin et Marc Isenring, tous deux nommés aux postes de doyenne et doyen. Ils partagent le décanat de l'établissement avec Christian Pralong, Anne-Françoise Bonard, Christian Baur et Luc Matthey-Doret.

Le conseil siège une fois par semaine sous la présidence du directeur et traite de tous les dossiers administratifs ou pédagogiques en cours.

Pédagogie

L'année scolaire 2011-2012 s'est terminée par un fait significatif important : l'ensemble des élèves de la classe 9R (effectif réduit) ont obtenu leur certificat de fin d'études secondaires VSO. Les nombreuses mesures de soutien fournies à ces élèves durant leur scolarité ont porté leurs fruits et permis à ces jeunes d'aborder leur avenir professionnel avec optimisme.

En août 2012 est entré en vigueur le PER (Plan d'études romand). Les enseignants ont préparé la transition pendant l'année scolaire précédente sous la responsabilité des chefs de file.

Dès l'entame de la nouvelle année scolaire, les dispositions transitoires de la LEO ont pour effet de modifier le processus d'orientation en 6^e : les élèves devront obtenir 19 points en français, mathématiques, allemand et sciences ; et 9 points en géographie et histoire pour accéder à la voie pré-gymnasiale (VP). Les autres élèves iront en voie générale (VG). Des tests et barèmes communs à toutes les classes seront organisés en tenant compte des objectifs nouvellement fixés par le plan d'études romand (PER). Les chefs de file ont la responsabilité de cette coordination.

En 7^e, 8^e et 9^e année, les enseignants travaillent toujours par groupes se concertant régulièrement.

La vie de l'écolier de l'établissement est enrichie par de nombreux camps, sorties, visites ou spectacles. Ils contribuent à développer les compétences sociales et apportent des connaissances culturelles ou sportives.

Appui au cycle de transition

Trois périodes hebdomadaires d'appui par classe continuent de permettre aux élèves de progresser et de tenir le rythme imposé par les objectifs à atteindre. Les horaires permettent d'organiser un appui en mathématiques, français et allemand. Aux heures d'études surveillées, un quart des élèves restent à l'école pour leurs devoirs.

C'est la dernière année scolaire que cette prestation est financée par le canton. D'entente avec elles, ce sont les communes qui prendront en charge l'ensemble des devoirs surveillés dès la rentrée 2013, de même que la surveillance de midi pour les élèves qui pique-niquent au Grand-Pré.

Structure d'accueil temporaire SAT

Les élèves et les maîtres utilisent toujours cette structure. Elle permet de réduire les problèmes de comportement. La fréquence d'utilisation est toujours en léger recul (62 élèves en 2012). Elle garde donc son sens et cette observation montre que les maîtres l'utilisent judicieusement sans en abuser.

MATAS (Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité)

Trajectoire, la structure MATAS ouverte à Renens pour les dix établissements de la couronne ouest-lausannoise (CRENOL), a accueilli quatre élèves de Prilly, pour une période de trois mois, à raison de quatre demi-journées par semaine. Encadrés par un éducateur et un enseignant, ces jeunes ont trouvé une aide pour reprendre confiance en leurs possibilités, retrouver une motivation personnelle, mieux respecter les règles de la vie scolaire, et dans certaines situations pour définir un projet pour leur futur professionnel. Ces situations ont montré que la mesure MATAS était profitable aux élèves, en particulier aux plus jeunes, à un moment où ils ne sont pas encore ancrés dans leur rôle et leurs « mauvaises » habitudes.

Un deuxième MATAS, Dynamo, a ouvert ses portes en août 2012. Situé à Montheron, il peut accueillir des élèves de Prilly. En 2012, deux élèves ont pu y trouver un encadrement et un projet éducatif conformes à leurs besoins.

Formation continue

Outre les formations continues personnelles, encouragées par la direction générale, l'établissement a organisé une journée sur le thème des relations, le 10 octobre 2012. La matinée, consacrée aux troubles de comportements chez les écoliers, a été animée par Mme Myriam Squillaci, professeur à l'université de Fribourg, tandis que le thème de la relation avec les parents était illustré l'après-midi par une conférence du psychosociologue français Jean-Luc Tournier.

L'atelier de supervision, animé par Mme Nicole Dovat, se poursuit cette année et permet à une douzaine de maîtres d'échanger leurs pratiques et d'implanter une approche collaborative de la profession.

L'école, lieu de vie, de rencontre et de partage

Bien que centrée sur la transmission de savoir, il est important que l'école sache s'ouvrir vers l'extérieur. Dans cet esprit, le marché de Noël, les réunions de parents ou les locations de salles aux organismes externes (Lire et Ecrire, Verdeil, associations diverses) permettent des échanges et une intégration facilitée. Afin que tout cela soit possible, il est nécessaire que chacun respecte les lieux et les autres.

Pause de midi

A midi, les élèves qui ne rentrent pas chez eux ont la possibilité d'aller au réfectoire de St-Etienne ou de rester à l'école pour pique-niquer.

Les élèves du cycle de transition sont sous la surveillance de Mme Sarah Vergères, qui propose un atelier bricolage et un cours de théâtre. Un four à micro-ondes a été installé pour les élèves. Les nombreux cours d'appuis organisés à midi augmentent le nombre d'élèves restant à l'école.

Un espace pique-nique est à disposition dans le hall du collège de l'Union. Les élèves y bénéficient également de la bibliothèque et de l'accueil en salle d'informatique ou en salle d'études.

* * * * *

L'engagement de chacun a permis de terminer l'année 2012 sereinement et dans un esprit positif. L'excellente collaboration régnant au sein des enseignants, du personnel de l'administration, de la conciergerie et des services parascolaires a permis d'offrir un service de qualité à nos élèves. Les divers services de la commune de Prilly, les directeurs MM. Michel Haslebacher et André Nikles, nous ont apporté leur précieux soutien.

Les infrastructures, l'engagement financier et les relations avec les communes de l'ASIGOS nous permettent de travailler dans d'excellentes conditions et d'offrir aux enfants de la région une formation à la hauteur de ce qu'ils attendent.

C'est à elles que vont mes derniers remerciements, pour la confiance témoignée durant cette année scolaire.

Nombre d'élèves dans l'Etablissement secondaire de Prilly - répartition par Commune :

Bournens :	1	Boussens :	12	Cheseaux :	49	Jouxens-Mézery :	69
Prilly :	572	Romanel s/L. :	157	Sullens :	14	Autres (dérogation	33
						+ enclaves lausannoises)	

Total des élèves au 31 décembre 2012 : 907

Effectifs et répartition des élèves au 31.12.2012

Répartition dans les voies

Années	Nombre de classes	ACC	Développement	CYT	VSB					VSG	VSO (sans ER)	Effectif réduit (VSO)	Totaux	Filles	Garçons
					lat	Ita	MeP	Eco	Tot. VSB						
ACC	1	12										12	5	7	
CYT 5	8			153								153	56	97	
CYT 6	8			153								153	69	84	
RES6*	1			(11)									(6)	(5)	
DES5-6	1		14									14	6	8	
					lat	Ita	MeP	Eco	Tot. VSB						
7 ^e	10				12	17	25	17	71	51	64		186	88	98
8 ^e	9				17	20	26	20	83	43	53		179	90	89
9 ^e	8				24	16	23	14	77	49	63		189	96	93
7-8-9 VSO-ER	2											21	21	6	15
Totaux	48	12	14	306					231	143	180	21	907	416	491

* La classe *ressource* est composée d'élèves des classes CYT6

1.4.1. Réfectoire scolaire de St-Etienne

Il a ouvert ses portes en mai 1995. Le nombre total de repas qui a été servi en 2012 est de 9'019 (9'198 en 2011).

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne 2012

			2011-2012				2012-2013	
	9.01 - 3.02.	6.02 -9.03	12.3 - 27.4	30.4. -25.5	28.5 - 22.6	3.09 - 28.09.	1.10-16.11	19.11-21.12.
Nbre de semaines	4	4	5	4	4	4	5	5
	412	394	411	301	240	319	392	417

Total 2'886 repas

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne 2011

			2010-2011				2011-2012	
	10.1 - 31.1.	7.2-7.3	14.3-4.4	11.4.-16.5	23.5-13.6	29.8-26.09.	3.10-14.11	21.11-19.12.
Nbre de semaines	4	4	4	4	4	5	5	5
	329	336	311	308	210	460	519	466

Total 2'939 repas

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne 2010

			2009-2010				2010-2011	
	4.1-29.1.	1.2-5.3	8.3-23.4	26.4.-21.5	24.5-18.6	30.8-1.10.	4.10-19.11	22.11-23.12.
Nbre de semaines	4	4	4	5	4	5	5	5
	255	248	309	207	219	391	412	456

Total 2'497 repas

Tableau de fréquentation pour Romanel s/L. du réfectoire St-Etienne 2009

			2008-2009				2009-2010	
	5.1-30.1.	2.2-6.3	9.3-3.4	20.4.-22.5	25.5-19.6	31.8-25.9.	28.9- 13.11	17.11-19.12.
Nbre de semaines	4	4	4	5	4	4	5	5
	298	386	329	373	284	265	328	350

Total 2'613 repas

Rapport de gestion du Comité de direction de l'ASIGOS

Au cours de l'année 2012, le Comité de direction s'est réuni, afin de préparer les séances du Conseil intercommunal et d'adopter les préavis qui leur seront présentés. Nous vous donnons également succinctement les sujets traités lors de ces séances :

- 26 janvier 2012
 - comptes et rapport de gestion 2011
 - crédit cadre
 - Conseil d'établissement
- 21 mars 2012
 - Conseil intercommunal à Bournens
- 3 juillet 2012
 - budget 2013- 1^{ère} lecture
- 21 août 2012
 - adoption du budget 2013
 - sortie de l'ASIGOS des communes de la Chamberonne
- 26 septembre 2012
 - Conseil intercommunal à Romanel-sur-Lausanne
- 16 octobre 2012
 - Réfectoire de Saint-Etienne, discussion suite aux postulats reçus lors du Conseil intercommunal, en compagnie de M. Edgar Schiesser, directeur de Gastrovaud.

M. D. Crot a également participé aux séances du bureau du Conseil intercommunal, qui ont eu lieu à Romanel-sur-Lausanne.

D'autre part, Mme A. Bourquin Büchi, M. D. Crot et M. R. Valet ont rencontré les membres de la Commission de gestion afin de les renseigner et répondre à leurs questions :

- 14 février 2012, comptes et rapport de gestion
- 28 août 2012, budget

Enfin, une délégation du Comité de direction a participé aux différentes séances du chantier 1 du SDNL pour les infrastructures 0-16 ans.

- 16 mai 2012
- 5 septembre 2012
- 14 novembre 2012

Comme demandé par la Commission de gestion dans son rapport de l'année dernière, nous vous donnons ci-dessous les principaux objets en cours qui ont retenu principalement le Comité de direction :

➤ Conseils d'établissement

L'année 2012 a été consacrée à la validation du Règlement du Conseil d'établissement de l'établissement secondaire par le Canton.

Cette validation a été momentanément suspendue, en raison des modifications que la LEO et que la sortie des communes de la Chamberonne de l'ASIGOS apporteront à la composition dudit Règlement.

Le comité de l'ASIGOS a pour sa part décidé de ne pas modifier le document avant la sortie effective et définitive des communes de la Chamberonne du périmètre ASIGOS. Cette solution sera négociée début 2013 avec le Canton.

D'autre part, ce règlement devra être adopté par le Conseil intercommunal et le Comité de direction de l'ASIGOS et non par toutes les Municipalités et les Conseils communaux et généraux selon information reçue du SECRI et de la DGEO.

➤ Installation Vidéosurveillance

Suite aux dégradations répétitives des deux collèges Union et Grand-Pré, il a été convenu de poser 20 caméras de vidéosurveillance. Les travaux ont été menés sous la direction du Service de l'urbanisme et des constructions de la Ville de Prilly, après consentement de l'ASIGOS.

1. Site du Grand-Pré

9 caméras ont été posées, afin de couvrir : les façades sur le chemin de la Grand-Vigne, la partie centrale (cour, entrée du bâtiment principal, façade de la salle de gymnastique), et enfin le terrain et les façades Sud Est de la salle de gymnastique.



2. Collège de l'Union

11 caméras ont été posées, afin de couvrir la façade ouest au niveau du parking (2 caméras sur mats), le secteur autour de la première passerelle, la cour, et enfin la partie arrière au niveau de la deuxième passerelle.



3. Protection des données

Selon la loi sur la protection des données personnelles (article 23 LPrD), les sites sont sous vidéosurveillance les week-ends, et les jours de semaines de 17h à 7h du matin. Les données sont conservées pendant 3 jours, pour être ensuite détruites.

Plusieurs mentions « Site surveillé » ont été mises en place en fonction des différents cheminements et accès, ainsi qu'une mention principale par site, avec les coordonnées de la commune.



➤ Journée continue

La journée continue de l'élève a aussi préoccupé le CD. Il a constaté que le dossier était bloqué au niveau cantonal jusqu'à ce que la conseillère d'État Nuria Gorrite fasse avaliser par le gouvernement une réponse à la motion de l'ancienne députée au Grand conseil Nuria Gorrite. En particulier, les discussions entre l'UCV (Union des communes vaudoises), l'AdcCV (Association des communes vaudoises) et les autorités cantonales sont gelées et on ignore quand le dossier va se ranimer, bien que de son côté la commune de Lausanne se prépare activement. Le CD relève la complexité et le caractère ambitieux de la journée continue telle qu'elle se dessine; elle nécessitera une forte coordination entre les domaines scolaire (largement de compétence cantonale) et social (dans lequel le rôle des communes est plus important), ce dernier au titre de l'accueil de la petite enfance.

Périmètre de l'ASIGOS

Le périmètre de l'ASIGOS est remis en question sous trois angles: d'une part la LEO va entrer en vigueur et en principe faire passer les actuelles 5^e et 6^e années (futurs 7^e et 8^e) du secondaire au primaire; d'autre part les communes de Cheseaux, Bournens, Bousens et Sullens vont quitter l'ASIGOS (où elles ne sont concernées en l'état que par la VSB); enfin et surtout, le développement territorial et démographique du nord-ouest lausannois implique probablement l'accueil d'un grand nombre d'élèves supplémentaires, tant dans les communes sortantes que dans celles qui vont demeurer dans l'ASIGOS (Prilly, Romanel s/L. et Jouxten-Mézery). Les mutations que cela entraînera, notamment en matière de locaux scolaires, ont justifié la mise en place d'un groupe de travail sous l'égide du SDNL. Pour l'instant, le SDNL a reçu le mandat de mener une étude exploratoire.

➤ Vol de cuivre au collège de l'Union

Après les courriers des années précédentes, M. Bras Rodrigues Rui a été relancé plusieurs fois par téléphone (sans succès) et par courrier le 23 novembre 2012, sans réponse de sa part. Nous avons décidé de poursuivre la procédure par l'envoi d'un 1^{er} rappel le 7 décembre 2012, puis d'un 2^{ème} rappel le 18 décembre 2012. Tous les recommandés sont venus en retour, motif : non réclamé. Le Comité de direction va continuer les démarches par voie de poursuites début 2013, sa patience ayant atteint ses limites.

➤ Renouvellements d'emprunts 2012

Le 23 avril 2012, renouvellement d'un emprunt BCV de CHF 1'500'000.--, taux de 1,60%, désormais à un taux de 0,95% sur 5 ans.

Le 11 décembre 2012, renouvellement d'un emprunt Vaudoise Assurances de CHF 5'000'000.--, taux de 3,41%, désormais à un taux de 1,63% sur 15 ans.

➤ Réfectoire de St-Etienne

Deux postulats, reçus lors de la séance du 26 septembre 2012 par Mme Fabienne Segu et M. Jacek Manthey demandent des modifications de la structure actuelle du coût du prix de revient d'un repas.

Le Comité de direction a décidé dans sa séance du 16 octobre 2012 de faire entériner par les Municipalités respectives la résiliation de la convention liant l'ASIGOS, la Ville de Prilly et la paroisse de Prilly-Jouxten-Mézery, ainsi que l'association du centre paroissial St Etienne Prilly pour le 31 décembre 2013 au plus tard, avec une éventuelle possibilité d'une nouvelle organisation pour la rentrée 2013.

La résiliation définitive devra être effectuée d'ici au 30 juin 2013 par l'ASIGOS.

La Ville de Prilly a accusé réception en date du 16 novembre 2012 et des informations complémentaires seront communiquées au Conseil intercommunal du mois de mars 2013.

➤ Demande de sortie de l'ASIGOS des communes de l'Etablissement scolaire de la Chamberonne (Boussens-Bournens-Cheseaux et Sullens)

Par correspondance du 4 avril 2012 à Madame la Cheffe du DFJC et suite à l'entrée en vigueur de la LEO, le Bureau de référence de l'entente intercommunale citée ci-dessus s'est enquis des conditions de sortie au sens de l'article 29 des statuts de l'ASIGOS.

Le département a répondu dans sa lettre du 26 juin 2012 que dans le contexte de la LEO cette demande paraissait légitime et qu'une dérogation pouvait être admise.

Les communes de Prilly, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne ont réagi au courrier du Département le 22 août 2012 en relevant que cette sortie posait des questions délicates.

Le Bureau de référence de la Chamberonne a confirmé et demandé par une correspondance du 12 novembre 2012 des conditions progressives (sur trois ans) de sortie de l'ASIGOS.

Des informations complémentaires seront données au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Commission de gestion

Bournens :	Danièle Nieto-Porchet
Boussens :	Philippe Favre
Cheseaux :	Pierre-Yves Zimmermann
Jouxten-Mézery :	Jacek Manthey
Prilly :	Ruth Pfeiffer
Romanel s/L.:	Patrick Maspoli
Sullens :	Alain Badan

2. Police

2.1. Effectif

La composition du service de police administrative de l'année 2012 est la suivante :

Un assistant de police : J.-M. Cornu.

2.2. Emploi du temps

Notre agent a assuré son service pour des patrouilles de surveillance générale, motorisées et pédestres, lors de manifestations, services de parcage, régulation du trafic, convois funèbres, par des interventions sur demande de la Gendarmerie ou à la demande de la population. Il a également œuvré comme huissier lors des séances du Conseil communal.

En collaboration avec la Police cantonale, ou seul, il est intervenu à plusieurs reprises pour des infractions diverses, notamment pour des véhicules sans plaque abandonnés, dommages à la propriété, fuites après accidents, etc., ainsi que pour le transport d'animaux morts à Penthaz. L'installation de caméra de vidéosurveillance, la pose et la gestion du système de comptage de véhicules, la signalisation routière (changement des ampoules, réglage des feux, modifications, marquages, pose de signalisation lors de manifestations), la police du cimetière, les demandes d'enseignes, le traitement des bulletins d'hôtels et la gestion des entreprises ont également occupé notre agent.

Depuis le mois d'octobre 2012, une collaboration s'est mise en place entre notre police administrative et celle de Cheseaux. Depuis la signature de ce partenariat, notre agent a assuré plusieurs services sur le territoire voisin, notamment en matière de circulation et lors de manifestations.

2.3. Amendes

- 308 Véhicules ont été dénoncés dans le courant de l'année.
- 244 Contraventions ont été réglées au guichet ou par les services PTT.
- 59 Procès-verbaux ont été dressés et traités conformément à la loi sur les sentences municipales (Rappel, Sentences et Sommations).
- 5 Personnes ont été mises en poursuites pour des amendes impayées.
- 44 Sentences ont été établies pour des contraventions au Code Rural et Foncier (stationnement sur domaine privé).
- 10 Personnes ont été dénoncées au Règlement Général de Police.
- 2 Personnes ont été dénoncées au Règlement sur les Déchets.

2.4. Divers

Bulletins d'hôtels

692 fiches d'hôtels ont été récoltées sur les deux sites offrant des chambres pour les gens de passage, à savoir l'Auberge de la Charrue et La Chotte. Ce dernier établissement représente environ le 98% des nuitées sur notre territoire.

Demande de naturalisations

Depuis janvier 2012, la Police cantonale ne traite plus les demandes de naturalisations. Ces dernières sont directement confiées aux communes. Au terme d'une enquête administrative, les requérants sont convoqués afin d'être auditionnés, avant l'établissement d'un rapport circonstancié.

- 3 rapports de naturalisation ordinaire.
- 9 rapports de naturalisation simplifiée.
- 1 rapport de naturalisation ordinaire établi à la demande d'une autre commune (Rougement/VD).

Gestion des accès aux bâtiments communaux

La Police administrative gère entièrement les accès aux bâtiments communaux et autres écoles. Le service est notamment chargé de créer les badges de la société DOM, d'en assurer le suivi, d'initialiser les divers lecteurs d'accès, de s'occuper de leur entretien et de leur remplacement, ainsi que d'effectuer de régulières mises à jour.

Macarons de stationnement

A partir du 1^{er} février 2012, le stationnement sur l'ensemble du territoire communal a été modifié. La durée de parcage a été uniformisée à 5 heures maximum. De la signalisation verticale adéquate a été installée. Un système de « Macaron » a également été mis en place, pour les habitants, ainsi que pour les entreprises de la Commune. Ce document permet le stationnement prolongé à son bénéficiaire. Depuis sa création, 74 autorisations ont été établies et délivrées. La majeure partie (+ de 60%) pour des entreprises, dont les employés œuvrent quotidiennement dans notre Commune.

Vidéosurveillance

En début d'année, une caméra de surveillance a été installée à la Déchetterie. De fréquents contrôles sont effectués pour le visionnage des données enregistrées, ainsi que pour s'assurer du bon fonctionnement du matériel.

2.5. Commandements de payer

Durant l'année écoulée, **247** commandements de payer provenant de l'Office des poursuites du district de Lausanne ont été notifiés. De plus, **85** ont été retournés aux Offices concernés. Les personnes recherchées avaient quitté le territoire communal.

2.6. Inhumations, cimetière

30 personnes sont décédées durant l'année 2012 (33 en 2011). dont 11 étaient pensionnaires de l'Etablissement médico-social de la Commune (EMS Donatella-Mauri). Il y a eu 2 inhumations d'urnes cinéraires, 4 inhumations de corps dans notre cimetière et 7 dépôts de cendres ont été effectués au Jardin du Souvenir. 13 corps ont été enterrés dans une autre Commune et 4 urnes sont restées en main des familles.

2.7. Procédés de réclame

Plusieurs entreprises nous ont sollicités pour installer diverses enseignes. Les demandes des entreprises du village ont été accordées en application des dispositions de la Loi cantonale et son règlement, entrés en vigueur le 01.04.1990, et du règlement communal en la matière du 14.11.1978.

2.8. Bureau de Prévention des Accidents (BPA)

L'assistant de police est le délégué BPA à la sécurité pour la Commune. Il agit notamment à la recherche d'améliorations dans le cadre de la circulation routière, des infrastructures sportives, ainsi que de l'habitat et des loisirs.

Plusieurs cours de formations continues ont lieu dans l'année. Le dernier s'est effectué sur notre territoire et a principalement parlé de la sécurité dans les bâtiments scolaires et des aires de jeux.

Rapport d'activité 2012 de ROMANEL-sur-LAUSANNE établi par la Police cantonale / Gendarmerie**Services spéciaux**

Il convient de rappeler que la Police cantonale a dénoncé tous les contrats de prestations. En ce qui concerne la Commune de Romanel-sur-Lausanne, ledit contrat a pris fin au 31 août 2011. Cependant, la Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne assure toujours des contrôles réguliers sur notre territoire. Par contre, depuis cette date, la Police cantonale ne transmet plus les détails de ses patrouilles et de ses surveillances. Seuls les événements particuliers sont comptabilisés dans le tableau qui suit.

Judiciaire

Le phénomène de vols par effraction est en augmentation constante sur l'ensemble du territoire cantonal. Il est dès lors normal que la Commune n'ait pas échappé à cette tendance. Cependant, les excellentes relations et l'étroite collaboration qui a été entretenue entre les divers services, a permis de gagner du temps précieux dans la résolution de certaines affaires, tant administratives que judiciaires. L'année 2012 aura permis, à la Police de Sûreté, le démantèlement d'un vaste réseau de produits stupéfiants, dont plusieurs protagonistes étaient domiciliés sur la Commune.

Durant l'année écoulée, la Commune a été victime de plusieurs actes de vandalisme et d'incivilités. Quelques auteurs ont pu être identifiés et déférés aux différentes instances compétentes. Actuellement, plusieurs enquêtes pénales sont en cours. Afin d'assurer un suivi, et dans sa volonté de punir les auteurs déférés, la Commune est représentée par son Assistant de police, lors d'audiences de jugements.

<u>Evénements 2012</u>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Accident animaux :	1	2			1					1			5
Accident BC :			1		2	1					1		5
Accident DM :		4		3	1	3			1	2		4	18
Accident fuite :		2	1			1			1	2			7
Accident de travail :							1					1	2
Appréhension/Arrestation :	1							1					2
Auteurs identifiés :		1				1							2
Autres :	2	12	8	6	9	5	9	10	13	15	10	9	108
Bagarre :				2									2
Demande ambulance :		2										1	3
Demande assistance :	5	3	1	7	4	4	3	5	6	6	3	9	56
Disparition :	1	1						1			3		6
Dommages propriété :		1	3	1	1	2		3	1	1	1	3	17
Drogues :	1							1					2
Fuites :								1					1
Incendie :	1	2	1	1	2						1	1	9
Information :			2									1	3
Individu perturbé :	3					1			1	2	3		10
Individu suspect :	3	1	4	1		1	3	3	4	2	3	4	29
Inondations :								1					1
Lésions corporelles :		1							1				2
Levée de corps :	1												1
Menaces :				1			1	1	2				5
Services préventifs :					7	6	3	7	5	9	7	3	47
Pollution :						1				1	1		3
Tapage / Nuisance :			2		1	4	3	4	2	3	2		21
Véhicule suspect :	1		4	1	1	2		1	1	3	2		16
Violences domestiques :							1						1
Voies de fait :	1	1	2						1				5
Vol :	2	2	2	2	4	3	6	1	1	2	4		29
Vol à la tire :					1			1				1	3
Vol effrac. Tentative :		1					1						2
Vol effraction :	4		4	6	10	4	2	4	3	2	5	3	47
Vol intro cland. :		1		1			2				1		5
Vol véhicules :			5	1		1	2	1	1	5	1	2	19
Total mensuel :	27	37	40	33	44	40	37	46	44	56	48	42	494

3. Contrôle des habitants (CH)

3.1. Effectif

Une préposée au contrôle des habitants : Mme M. Cuche

Durant ses vacances et lors de divers cours de perfectionnement, Mme M. Cuche a été remplacée par Mme D. Pittet.

3.2. Emploi du temps

Mme M. Cuche gère le Contrôle des habitants, la police des étrangers, le registre civique et le vote par correspondance. Suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2006 de la nouvelle Loi sur l'emploi, les missions de l'office communal du travail ont été supprimées pour les gestions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi, notamment dans les domaines de la gestion du chômage et prise en charge des chômeurs et gestion de la main-d'œuvre étrangère. En matière de chômage, toutes les compétences ont été confiées à l'office régional de placement à Echallens. Les demandeurs d'emploi doivent seulement se présenter au Contrôle des habitants pour obtenir une attestation de domicile gratuite.

Dès le 01.03.2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. De ce fait, les nouvelles demandes sont enregistrées par le Centre cantonal de biométrie à Lausanne. Contrairement au passeport, la carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement. Elle continuera à être émise sans données biométriques et la commande se fait toujours auprès de la commune de domicile. En 2012, nous avons enregistré 210 demandes, soit 140 cartes d'identité adultes et 70 cartes d'identité enfants.

3.3. Population

Etat au 31.12.2011 :	3'290	Cette population est répartie comme suit :	
Arrivées	+ 290	Suisses de plus de 16 ans :	2'150
Naissances	+ 32	Suisses de moins de 16 ans :	450
Départs	- 298	Etrangers de plus de 16 ans :	591
Décès	- 17	Etrangers de moins de 16 ans :	106
Population au 31.12.2012	3'297	Total :	3'297
	=====		=====

Les Suisses en résidence secondaire, les frontaliers et domiciles tutélaires ne figurent pas dans ces chiffres.

Les 697 étrangers représentent **55 nationalités** différentes.

La migration de la population de notre Commune durant l'année 2012 a été de 588 unités, soit : **17,83%** de la population moyenne.

Notre Commune compte 496 personnes âgées de 65 ans et plus, **soit 15,04%** de la population résidente. Augmentation de la population en 2012, **7 habitants**.

3.4. Registre civique - Vote par correspondance

L'entrée en vigueur du vote par correspondance au printemps 2002 a vu une augmentation sensible de la participation des électeurs. Durant l'année 2012, la participation moyenne aux différents scrutins est de **42,86%** pour les élections cantonales le 11 mars 2012, **35,26%** pour le 2^{ème} tour des élections cantonales le 1^{er} avril 2012, **44,06%** pour la votation cantonale le 17 juin 2012, **38,28%** pour la votation fédérale le 23 septembre 2012, **24,67%** pour la votation fédérale le 25 novembre 2012.

D'autre part, durant l'année 2012, le registre civique a contrôlé 27 initiatives et/ou référendums (fédéraux et/ou cantonaux) et validé 568 signatures d'électeurs régulièrement inscrits au rôle.

3.5. Office régional de placement (ORP)

Situation

La réception des personnes en recherche d'emploi se fait directement à l'ORP d'Echallens depuis le 01.01.2006.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'emploi au 1^{er} janvier 2006, les chiffres relatifs au chômage ne sont plus communiqués aux Communes.

Néanmoins, vous pouvez consulter le site du SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques) sur le lien suivant : <http://www.scris.vd.ch> où vous trouverez les détails de la statistique cantonale relative au chômage.

4. Service de défense incendie et de secours – SDIS la Mèbre

Rapport du Major Bernard Borgeaud, commandant du SDIS.

4.1. Ressources humaines

Effectifs au 01.01.2012 :

Etat- major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Thierry Auberson
Chef du site de Romanel s/L.:	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

A partir du 11.11.2012, le Cap. Alain Blanc remplace comme chef du site de Cheseaux le Cap. Thierry Auberson, démissionnaire pour des raisons de santé.

Site opérationnel du Mont

Officiers :	8
Sous-officiers :	8
Appointés :	3
Sapeurs :	33
Recrues :	4

Au total : 56

Site opérationnel de Cheseaux

Officiers :	9
Sous-officiers supérieurs :	1
Sous-officiers :	6
Appointés :	6
Sapeurs :	20
Recrues :	8

Au total : 50

Site opérationnel de Romanel-sur-Lausanne

Officiers :	6
Sous-officier supérieurs :	1
Sous-officiers :	5
Appointés :	2
Sapeurs :	21
Recrues :	4
 Au total :	 39

Le SDIS est complété par une section de JSP, comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites:

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 21 arrivées et 23 départs, dus pour la plupart du temps à des déménagements ou pour des raisons professionnelles.

4.2. Formation

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2012, 250 jours de cours ont été suivis au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre PCi de Gollion, ce qui représente 1'750 heures de cours.

4.3. Activités de l'année 2012

Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séance de la commission du feu	4
Séance d'état-major	12
Séance d'état-major de site	3
Exercice officiers	2
Exercices sof	4
Exercices détachement d'appui (DAP)	6
Exercices détachement 1er secours (DPS)	10
Exercices porteurs ARI 1	8
Exercices porteurs ARI 2	8
Exercices porteurs ARI 3	5
Exercices recrues	5
Cours de cadre recrues	5
Exercices JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Les thèmes de l'instruction sont : l'engagement de la motopompe et du tonne-pompe, l'entretien des moyens hydrauliques, le réseau de défense incendie, la gestion des interventions multiples, les sauvetages et les échelles.

Deux JSP ont passé brillamment leurs flammes 3 lors d'un examen cantonal.

Une équipe motopompe et un JSP (gymkhana) ont participé au concours de la FVSP à Morges.

Un exercice d'évacuation surprise a été effectué à la fondation de Vernand.

4.4. Nominations

Lt. Blanc Alain au grade de capitaine
 Lt. Rémy Marie-Claude au grade de 1^{er} lieutenant
 Lt. Marti Lionel au grade de 1^{er} lieutenant
 Lt. Petit Nicolas au grade de 1^{er} lieutenant
 Sgt. Gygax Frédéric au grade d'adjudant
 Sgt. Carosella Frédéric au grade d'adjudant
 Cap. Jaton Alain au grade de sergent
 App. Trinh Thang au grade de caporal
 Sap. Bouaraphanh Clément au grade de caporal
 Sap. Duport Robin au grade de caporal
 Sap. Corbaz Ulysse au grade d'appointé
 Sap. Vauthy Yannick au grade d'appointé

4.5. Service de garde

Fête nationale du 1er août	3 sites
Cirque Helvétia	Le Mont
Course des Traînes-savates	Cheseaux
Course A Travers Romanel	Romanel s/L.
Passeports vacances	3 sites

4.6. Représentations

En outre, notre SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport de la PCi et au rapport du SPLS.

4.7. Interventions

Durant l'année 2012, nous sommes intervenus à 116 reprises (96 en 2011).

Ces 116 interventions ont mobilisé notre personnel pendant 1'675 heures.
 Elles se répartissent comme suit :

Feux	24
Alarme automatique	39
Inondations	27
Sauvetages	09
Assistance sanitaire	04
Officier de service	04
Renfort éléments naturels	03
Divers	06

4.8. Véhicules

- Le 4 mai 2012, un nouveau véhicule modulaire avec une berce matériel et une berce vide, d'une valeur de CHF 500'000.--, a été mis à disposition du SDIS la Mèbre pour le site de Cheseaux par l'ECA.
- Le rachat de la voiture Skoda "police de Cheseaux" pour les officiers de piquet jour.



4.9. Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour le rapport annuel du SDIS, modifier les règlements et conventions du SDIS et pour le budget 2013.

5. Protection civile

Suite à la nouvelle réorganisation territoriale, le rapport complet des activités 2012 de la Protection civile Région Lausanne-District est à disposition au à disposition auprès du Greffe municipal pour les personnes intéressées.

6. Sécurité sociale

6.1. Activités communales

6.1.1. Ludothèque "Le Sac à malices"

Extrait du rapport d'activité de Mme F. de Chastonay, du 01.09.2011 au 31.08.2012

Je vais commencer par vous présenter les différentes activités auxquelles la Ludothèque a participé, ainsi que celles qu'elle a pu organiser durant cette période.

En septembre 2011 : - Après-midi de jeux à la Concorde + Goûter

En novembre - Assemblée Générale de la Ludothèque et Bibliothèque

En janvier 2012 : - Assemblée Générale du GSL

Mai :
 - Souper avec les Bénévoles
 - Bourse Echange Cartes de Foot pour l'Eurofoot 2012
 (merci à Carole et Anita)

Juin : - Après-midi de Jeux à La Concorde + Goûter

1^{er} Août : - Mise à disposition de jeux de la Ludothèque pour les enfants.
 Merci à Marie-Claire et Carole

Et puis **Fin août 2012** : - Réouverture de la Ludothèque (vacances scolaires).

Cet été, comme vous l'avez sans doute constaté, des travaux ont été effectués dans les locaux de la Ludothèque et de la Bibliothèque.

Je remercie la Commune d'avoir réalisé, après nos nombreuses demandes, que ceux-ci étaient plus que nécessaires. La Ludothèque, ainsi que la Bibliothèque, ont été heureuses de retrouver leur locaux rafraîchis ! Merci à la Municipalité.

Merci à Mme Hirschi pour son soutien et Merci à Mme Dubach pour les nettoyages !

La première Ludothèque a vu le jour en 1934, à Los Angeles.

En Europe, c'est le Danemark, en 1959, qui a montré la voie, suivi par la Suède en 1963.

La première ludothèque de Suisse romande a été fondée à Vevey en 1973. Peu à peu, d'autres ludothèques se sont ouvertes dans le Canton de Vaud. Elles sont aujourd'hui plus d'une trentaine.

Pour rappel, une ludothèque est un lieu où des jeux et des jouets sont mis à disposition de la population, qui en peut en faire l'emprunt pour une durée de 2 ou 3 semaines, après règlement d'une cotisation annuelle et d'une modique somme de location.

C'est également un lieu de rencontre, d'animation et d'échanges autour du jeu.

Les ludothèques sont appréciées des parents et des enfants. Elles encouragent le partage, sont favorables au développement durable (réutilisation fréquente - pendant des années - des jeux par plusieurs familles).

Elles répondent aux préoccupations éducatives des parents. En effet, le jeu est un bon dérivatif, il canalise les énergies et aide à résoudre les conflits.

Il est, également, un véritable outil d'intégration et de prévention. De plus, la « règle de jeu », partie intégrante du jeu, enseigne aux enfants le respect de l'autre.

La Ludothèque est une « petite entreprise » dont il faut gérer le personnel ! l'organisation générale, ainsi que l'entretien des jeux.

Mais, pour réussir à maintenir le rôle des ludothèques dans la Société, il ne faut pas oublier de revaloriser le travail bénévole et continuer à être soutenu par les communes, comme l'a fait et le fera encore j'espère longtemps la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Merci à elle.

Merci encore à toute l'équipe de la Ludothèque et de la Bibliothèque d'offrir de leur temps aux enfants de Romanel-sur-Lausanne.

6.1.2. Bibliothèque "Papyrus"

Lors de l'assemblée du 7 novembre 2012, Mme Vuagniaux, Présidente, salue la nouvelle Bibliothécaire, Mme Carmen Gonzalez, entrée en fonction durant l'été 2012. Elle relève l'excellente passation de pouvoirs avec Mme Hirschi, et le fait que la Bibliothèque a parfaitement continué à fonctionner avec cette transition; toutes les prestations sont délivrées avec compétence. Elle indique également que la demande pour une Bibliothèque pour adultes est toujours présente.

Mme Hirschi présente ensuite le rapport de gestion pour l'année 2011-2012 :

Si le nombre de familles inscrites à la Bibliothèque reste stable, elle relève que certaines d'entre elles se plaignent du montant de la cotisation. La question doit être soulevée entre le besoin de disposer de fonds pour fonctionner et la volonté de la Confédération qui prône un accès gratuit aux livres.

Les tâches administratives sont nombreuses (choix des livres, achats, catalogage, préparations diverses, rangement, etc.) et ne peuvent s'insérer dans l'emploi du temps de la Bibliothécaire (12 heures par semaine) sans recourir à des heures supplémentaires.

Le budget alloué par la Commune et celui tiré des cotisations ont permis de compléter les collections de la Bibliothèque, avec un accent particulier en ce qui concerne les livres pour les petits.

Les contes, le passage des classes, "Né pour lire", sont des animations qui restent appréciées. Pas de réception des nouveaux habitants, faute de participants. En revanche, Papyrus faisant partie maintenant de BiblioVaudois, association nouvellement créée pour promouvoir la lecture en terre vaudoise, nous avons participé en février au "samedi des bibliothèques vaudoises" sur le thème "Dégustalivres".

En conclusion, Mme Hirschi regrette que le projet de Bibliothèque pour adultes ne puisse encore voir le jour et admet que cette déception supplémentaire l'a poussée à développer ailleurs son travail de Bibliothécaire. Elle remercie tous ceux avec qui elle a eu l'occasion de collaborer durant ses onze ans d'activité à Papyrus.

Mme Gonzalez poursuit par une présentation de son parcours et indique le plaisir qu'elle a de travailler au sien d'une structure comme Papyrus.

7. Divers

Concept canicule

Sous l'égide de la Préfecture, les communes sont tenues de développer un concept canicule. La mission des communes, en cas de canicule, est d'assurer le contact avec les personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas déjà suivies par le CMS.

Madame N. Pralong, secrétaire municipale, a la charge de ce dossier.

Cette organisation se répétera ces prochaines années.

Conclusion

Ainsi se termine la relation des travaux, objets et divers faits qui ont occupé votre Exécutif au cours de l'année 2012.

Nous espérons que ce document puisse servir de base de travail pour la Commission de gestion du Conseil communal.

Merci de votre attention.

LA MUNICIPALITE